



**HAL**  
open science

## Luc-en-Diois (Drôme). Le Pic de Luc

Yann Bonfand

► **To cite this version:**

Yann Bonfand. Luc-en-Diois (Drôme). Le Pic de Luc. [Rapport de recherche] Université Grenoble Alpes. 2017. hal-01988680

**HAL Id: hal-01988680**

**<https://hal.science/hal-01988680>**

Submitted on 21 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Grenoble-Alpes

# Luc-en-Diois

(Drôme)

## Le Pic de Luc

Yann Bonfand

décembre 2017

rapport de prospection thématique  
opération n°2212489  
arrêté n°2017/145 du 27 janvier 2017



Université Grenoble-Alpes

# Luc-en-Diois

(Drôme)

## Le Pic de Luc

Yann Bonfand

décembre 2017

rapport de prospection thématique  
opération n°2212489  
arrêté n°2017/145 du 27 janvier 2017

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Sommaire                               | 2  |
| RAPPORT ADMINISTRATIF                  | 4  |
| Fiche signalétique de l'opération      | 5  |
| Générique de l'opération               | 6  |
| Notice scientifique                    | 7  |
| Localisation de l'opération            | 8  |
| Prescription et désignation            | 10 |
| RAPPORT SCIENTIFIQUE                   | 12 |
| A. Données scientifiques et techniques | 13 |
| A.1. État des connaissances            | 13 |
| A.2. Stratégie et méthodes             | 20 |
| B. Résultats archéologiques            | 23 |
| B.1. Les vestiges bâtis                | 23 |
| B.2. Le mobilier archéologique         | 50 |
| C. Synthèse et conclusions             | 62 |
| D. Bibliographie                       | 67 |
| INVENTAIRES TECHNIQUES ET ANNEXES      | 68 |
| DOCUMENTAIRES                          | 68 |
| Inventaire des unités archéologiques   | 69 |
| Annexes                                | 70 |
| Table des figures                      | 73 |





*Équipe de prospection – Ubac du pic*

### **Remerciements**

*Ce travail s'appuie sur un ensemble de contributions qui ont permis sa mise en œuvre, sa réalisation et son achèvement. Aussi je tiens à remercier – outre ceux mentionnés dans le présent rapport – tous les acteurs dont l'aide apportée, de la plus subtile à la plus efficace ont contribué à mener à bien cette campagne de prospection : Etienne Bois, Manuella Caldeira, Pierre Martin, Caroline Michel d'Annville, Jean-Marc Mignon, Jacques Planchon, Michel Tarpin & Nataelle Toutain.*

*Mes sincères remerciements vont aussi à l'association Archéo-Drôme dont le soutien financier me permet d'achever plus sereinement l'opération.*

# RAPPORT ADMINISTRATIF

## FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'OPÉRATION

### Identité du site

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Région                    | Auvergne-Rhône-Alpes   |
| Département               | Drôme  |
| Commune – code INSEE      | Luc-en-Diois   |
| Site                      | Pic de Luc   |
| Coordonnées géographiques | RGF93 (ETRS89) – Projection Lambert 93 :<br>X = 895536.91 m<br>Y = 6393021,59 m                                  |
| Coordonnées altimétriques | Point culminant : 1085.3 m   |
| Références cadastrales    | Luc-en-Diois, Section C, parcelles 194, 187, 182   |
| Propriété du terrain      | Commune de Luc-en-Diois : parcelle 194<br>Robert Fredenucci : parcelle 187<br>Jean-Michel Liotard : parcelle 182 |

### Identité de l'opération

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Dossier Patriarche                 | 2212489                                  |
| Nature de l'opération              | Prospection thématique                   |
| Nom de l'opération                 | « Pic de Luc »                           |
| Prescription archéologique         | Arrêté n°2017/145 du 27 janvier 2017     |
| Titulaire responsable scientifique | Yann Bonfand (Université Grenoble-Alpes) |
| Validité de l'autorisation         | Année 2017                               |
| Dates de l'intervention            | 10 au 16 juillet 2017                    |

### Résultats de l'opération

|  |  |
|--|--|
| Chronologie                            | Protohistoire ; Antiquité ; Moyen Âge  |
| Sujets et thèmes                       | Site de hauteur ; forteresse ; citerne |
| Conservation des vestiges              | In situ                                |
| Conservation du mobilier archéologique | DRAC Auvergne-Rhône-Alpes              |
| Rapport final d'opération              | 1 volume                               |

## GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Suivi administratif

| François Dumoulin (SRA Auvergne Rhône-Alpes)

Opération archéologique et rapport final  
d'opération

Équipe de prospection

Yann Bonfand (Université Grenoble-Alpes)

*avec la collaboration de :*

*bénévoles*

David Biscarrat (Université François Rabelais, Tours)

Michèle Bois (Association Archéo-Drôme)

Wissal Boutenbat (Université Paris-Sorbonne)

Elsa Roux (Université Aix-Marseille)

*stagiaires*

Pierre Mollard (Université Paris-Sorbonne)

Pierre Selva (Université Paris-Sorbonne)

Étude mobilière (avis et conseils)

*pour les céramiques protohistoriques :*

Joël Vital (CNRS)

*pour les céramiques antiques :*

Christine Bonnet (céramologue INRAP)

Charlotte Carrato (spécialiste des *dolia*)

Isabelle Doray (céramologue SADV)

*pour les céramiques médiévales :*

Alban Horry (céramologue INRAP)

*pour les fragments de verre :*

Janick Roussel-Ode (spécialiste du verre antique)

Photographies

Yann Bonfand (sauf mention contraire)

Rapport final d'opération

Rédaction du rapport

Yann Bonfand

DAO

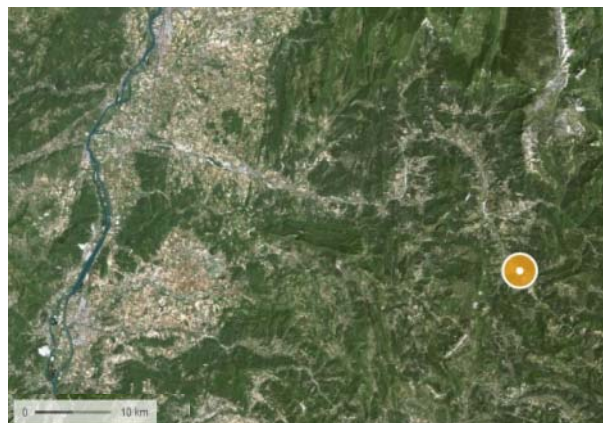
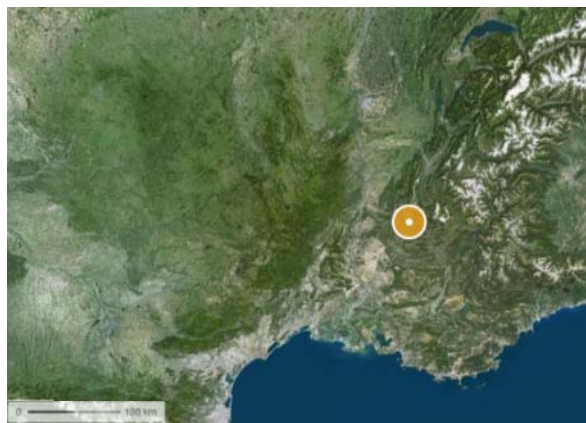
Mise en forme du rapport

## NOTICE SCIENTIFIQUE

|                  |   |
|------------------|---|
| Chronologie      | Protohistoire : âge du Bronze ; Antiquité : période augustéenne & Bas Empire ; haut Moyen Âge & Moyen Âge   |
| Sujets et thèmes | Site de hauteur ; forteresse ; citerne  |
| Notice           | <p>La prospection thématique menée dans la commune de Luc-en-Diois (26) s'inscrit dans le cadre d'un travail de thèse relatif à l'occupation des Alpes au cours de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge.</p> <p>Effectuée sur une période de 6 jours en juillet 2017 par une équipe de 6 personnes en moyenne sur le terrain, l'opération archéologique se donnait pour objectif de faire le point sur les vestiges conservés (bâties, tour, citerne, mur de terrasse) et d'affiner nos connaissances des occupations du pic notamment par un travail de prospection des pierriers.</p> <p>Les résultats se sont avérés particulièrement intéressants principalement au regard de la variété des objets récoltés (céramiques communes et fines, verre, clous, enduits peints, <i>dolia</i>, <i>tubuli</i>, <i>tegulae</i>) qui permettent de distinguer deux périodes d'occupation jusqu'alors seulement suspectées comme plausibles. La protohistoire ainsi que la période augustéenne s'avèrent en effet, non seulement représentées, mais elles le sont particulièrement par la majorité du mobilier qui leur correspond. Par ailleurs, les observations menées sur le terrain invitent à reconsidérer l'ampleur de certaines structures.</p> <p>Jusqu'alors interprété comme un site de hauteur du Bas Empire lié à sa position très stratégique au carrefour des vallées de la Drôme et du Miscon ainsi que de la combe de Die, le site pourrait en définitive jouer un rôle bien plus prépondérant depuis la protohistoire et, pourquoi pas, être lié au développement de l'agglomération de Lucus, co-capitale voconce du Haut Empire.</p> |



## LOCALISATION DE L'OPÉRATION



Localisation sur des vues satellites (source Géoportail)

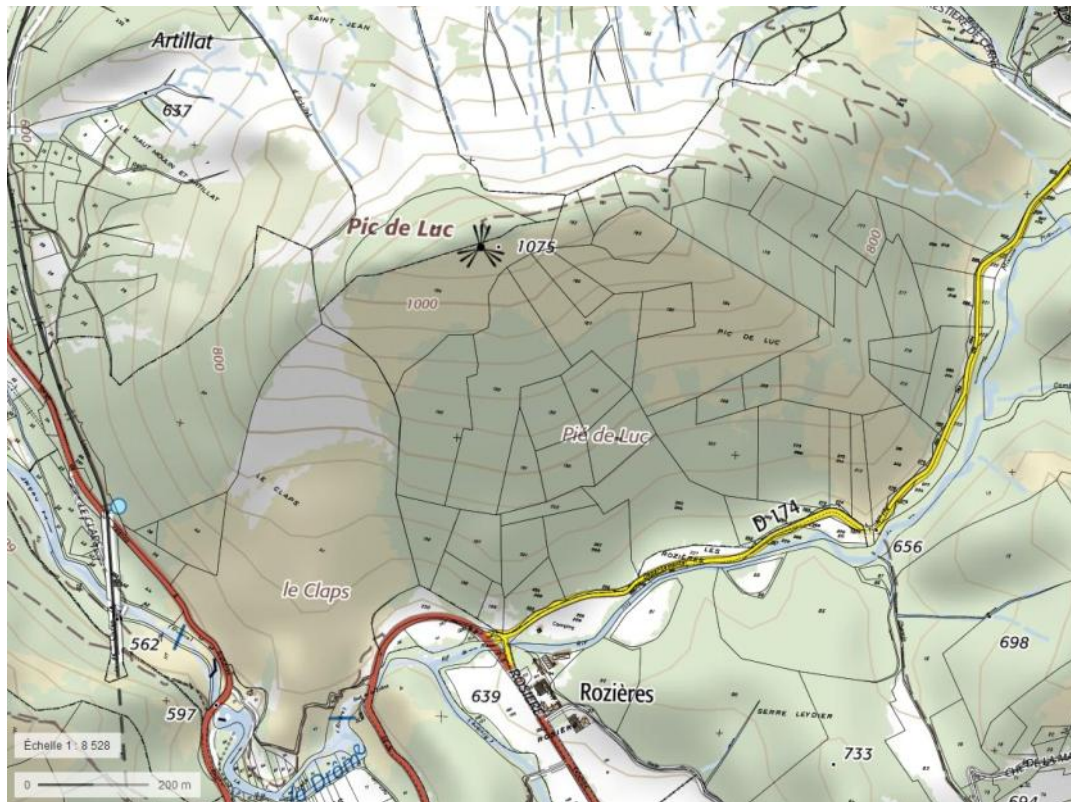


Localisation sur la carte IGN (source Géoportail)

FIGURE 1 – LOCALISATION DE LA COMMUNE DE LUC-EN-DIOIS



Localisation du Pic de Luc (source Géoportail)



Localisation sur le plan cadastral (source Géoportail)

FIGURE 2 – LOCALISATION DU SITE DANS LA COMMUNE DE LUC-EN-DIOIS



# PRESCRIPTION ET DÉSIGNATION



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*  
Service régional de l'archéologie

### Arrêté n° 2017/145 du 27 janvier 2017 relatif à une autorisation de prospection-inventaire

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,**  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Michel Prosic en qualité de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-430 du 3 octobre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur adjoint des affaires culturelles et à Monsieur Pascal Mignerey, directeur adjoint, responsable du pôle architecture et patrimoine ;

VU l'arrêté n° 2016-11 du 15 novembre 2016 portant subdélégation à Monsieur Stéphane Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel et à Mme Claudine Girardy-Caillat, conservatrices régionales adjointes de l'archéologie ;

ARRETE

#### Article 1er :

Monsieur **Yann BONFAND** est autorisé à procéder à une **prospection**

inventaire

à partir de la date du présent arrêté jusqu'au 31/12/2017

concernant en région **RHONE-ALPES**,

le(s) site(s) de:

Département: **DROME**

Communes: **LUC-EN-DIOIS**

Lieu-dit: **Le Pic de Luc**

Code opération **PATRIARCHE : 2212489**

Organisme de rattachement : **BENEVOLE**

#### Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier - pour les opérations terrestre par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.





RAPPORT SCIENTIFIQUE



## A. DONNÉES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

### A.1. ÉTAT DES CONNAISSANCES

#### A.1.1. CADRE GÉOGRAPHIQUE

Situé au sud de l'agglomération de Luc-en-Diois – ancienne co-capitale des Voconces<sup>1</sup> qui paraît avoir perdu son statut dans le courant du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C<sup>2</sup> – le Pic-de-Luc se présente comme une éminence calcaire qui agit tel un verrou sur l'axe principal qui relie le Nord de la vallée du Rhône à la voie Domitienne.

Le site est particulièrement connu pour le Claps, l'effondrement en sa partie occidentale de la strate supérieure de calcaire qui se déroula, dorénavant la chose paraît acquise, le 19 août 1443 (Bois 2012, p. 13) suite à un éventuel tremblement de terre (Bois & Ratz 2008 ; Bois 2013). L'accumulation des débris de roche a permis la formation de deux lacs par obturation des cours d'eau qui entraient en confluence à ce niveau là : d'un côté le Rif Miscon – provenant de l'Est, depuis le col éponyme – ainsi que la Drôme de l'autre, quant à elle de provenance méridionale (Figure 3). L'élévation des eaux de ces lacs, sur près de 6 km dans la vallée, a eu pour conséquence de submerger deux occupations médiévales ainsi que l'axe principal de communication utilisé depuis la période romaine (Desaye 1986). Ils se sont maintenus jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – début du XIX<sup>e</sup> – lorsque le percement d'un tunnel permit leur assèchement progressif dessinant aujourd'hui cette haute vallée de la Drôme (Figure 5).

Ouvert d'un côté sur la vallée de la Drôme et celle du Miscon (Figure 55), le pic donnait accès en sa partie septentrionale sur la Combe de Die et l'agglomération de Luc-en-Diois. La position du pic matérialise à ce niveau un verrou qui permettait un contrôle serré des circulations terrestres voire éventuellement celles fluviales antérieures au Claps. Ce goulot d'étranglement se voyait surmonté, en plus du pic lui-même, d'une crête rocheuse immédiatement adjacente dont l'intérêt stratégique s'est vérifié au cours du Moyen Âge avec l'installation d'un *castrum* évoqué par Aymar du Rivail au cours du XVI<sup>e</sup> siècle (Bois & Ratz 2008, p. 158-159 ; Bois 2012).

Quant au pic lui-même, il présente deux faces très différentes. L'ubac est impraticable, raviné. L'adret, quoique très pentu (environ 30 à 35° observés *in situ*), offre une surface bien plus stable dont l'ascension est tout à fait possible. À son sommet, le pic présente une irrégularité assez notoire de sa crête où se détachent plusieurs éminences rocheuses au sommet presque plat (Figure 10). L'ensemble s'étire le long d'une crête sur 250 m largement praticables et environ 400 m de long. La partie la plus à l'Ouest n'étant plus accessible en raison du Claps.

---

<sup>1</sup> Luc-en-Diois est connue sous le nom de *Lucus Augusti* dont la fonction au sein de la cité voconce est évoquée par Pline : « Vocontiorum civitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti » (Pline, *Histoire Naturelle*, III, 4, 37). La présence de deux capitales a longtemps intrigué les chercheurs ; Hirschfeld a proposé de leur associer une répartition des fonctions administrative et culturelle, hypothèse aujourd'hui abandonnée (Planchon 2003 p. 234-236).

<sup>2</sup> Il s'agirait d'un transfert des compétences de Luc vers Die pour des raisons inconnues au cours de ce II<sup>e</sup> siècle (Planchon 2005, p.31-32). Quant au devenir de la cité de Lucus, il apparaît des plus flous, l'agglomération semble toutefois perdre de son importance pour ne constituer qu'une petite bourgade (Planchon, Bois, Conjard-Réthoré 2010, notice 167).



FIGURE 3 – CARTE DE LOCALISATION – EXTRAIT DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DU DAUPHINÉ DIVISÉ EN BAILLIAGES PAR LE SR. ROBERT - 1751



FIGURE 4 – VUE PANORAMIQUE DEPUIS LE PIC SUR LA COMBE DE DIE AVEC LUC-EN-DIOIS AU PREMIER PLAN (PHOTO. E. ROUX)



FIGURE 5 – HAUTE VALLÉE DE LA DRÔME



Ces vallées sont empruntées dès la protohistoire – certainement même avant – et leur utilisation se poursuit largement au cours de l'Antiquité, comme le montrent à la fois l'implantation des capitales successives – Luc puis Die – ainsi que les précisions que nous apportent les divers itinéraires tels la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin ainsi que celui de Bordeaux à Jérusalem (Figure 6). Cette implantation géographique, sur la route entre vallée du Rhône et voie Domitienne, doit demeurer prégnante dès lors que l'on aborde les nature et fonction du pic. Le col de Cabre permettait une traversée facilitée des Alpes, un raccourci commode pour la route vers l'Italie.

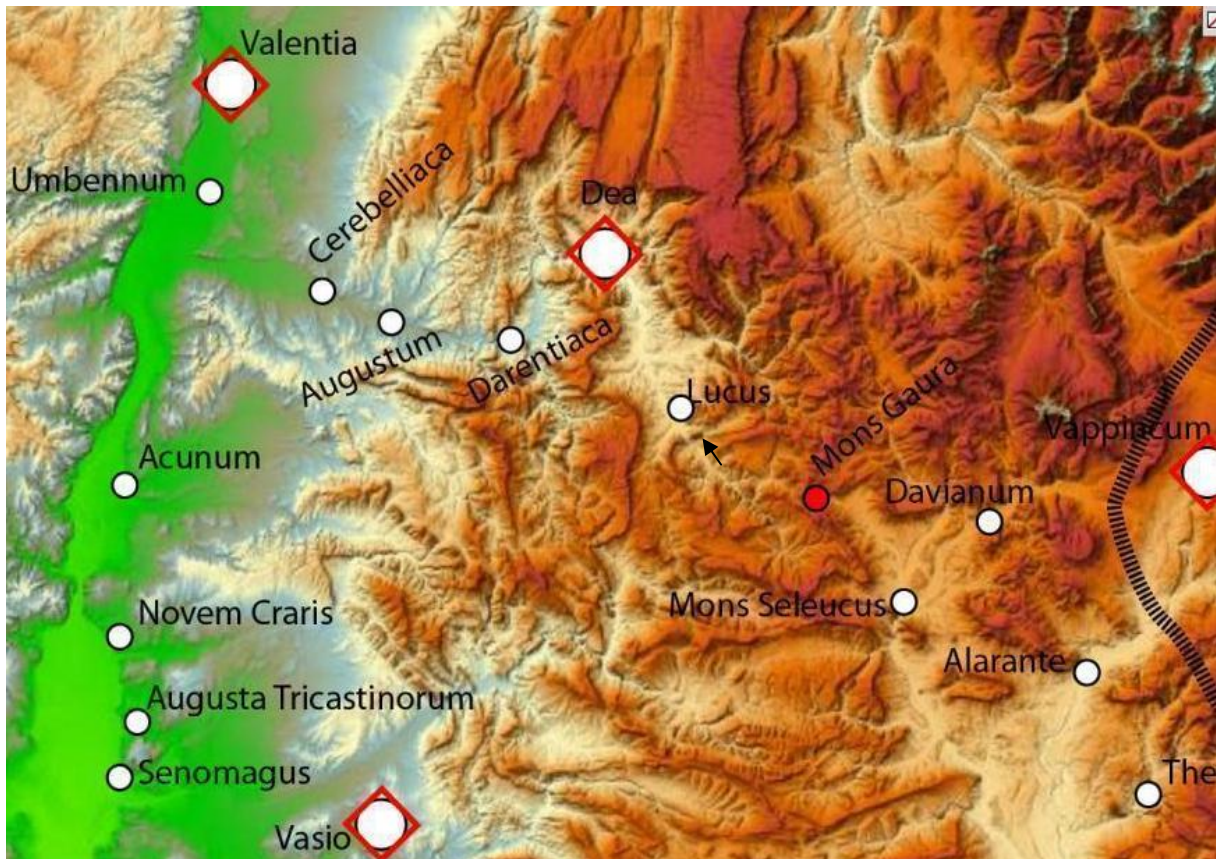


FIGURE 6 – CARTE DE LOCALISATION DES LOCALITÉS ÉVOQUÉES DANS LES ITINÉRAIRES ANTIQUES (LA FLÈCHE NOIRE INDIQUE LE PIC)

### A.1.2. RECONNAISSANCES DES VESTIGES<sup>3</sup>

---

*Ærarium Romanorum* : c'est ainsi que Moreau de Vérone évoquait l'occupation sommitale du pic alors caractérisée par de simples *masures*<sup>4</sup>. Par la suite, la bibliographie nous livre un certain nombre d'éléments qui précise et qualifie les vestiges observés. Furent ainsi évoquées une forteresse<sup>5</sup> et des citernes<sup>6</sup>. L'attribution qui a alterné entre, tantôt le Moyen Âge<sup>7</sup> et tantôt la période antique<sup>8</sup> – voire une succession des deux périodes<sup>9</sup> –, s'est peu à peu vue complétée d'éléments de mobiliers qui permirent d'asseoir la chronologie à l'instar de l'évocation des premières céramiques antiques en 1959 par Hermand (CAG, p. 406).

Et pourtant, malgré l'attrait que pouvaient constituer ces vestiges aucune investigation archéologique n'a été initiée sur le pic depuis les premières mentions de leur présence. La localisation à proximité de Luc-en-Diois devait pourtant apporter un certain nombre d'intérêts relatifs au lien entre la capitale voconce et le site de hauteur qui la surmontait.

Il est à noter, enfin, qu'aucun croquis n'a jamais été effectué, ni aucune vue d'ensemble. L'information s'est toujours limitée à la simple évocation des vestiges jusqu'aux repérages opérés dans les années 2000 qui ont alors conduit à la réalisation de plans schématiques repris en D.A.O. par Jacques Planchon en 2008.

### A.1.3. NOUVEAUX REPÉRAGES

---

Les premiers relevés qui nous sont parvenus sont ceux réalisés lors des repérages de Jean-Claude Dumas et Guy Lapierre et publiés en 2006 dans la revue *Terres voconces*<sup>10</sup> (Figure 7). À partir d'un matériel de base pour effectuer toutes les mesures nécessaires – « décamètre, clinomètre, altimètre et boussole » (p. 7) –, ils ont réalisé un ensemble documentaire très fiable et fort utile pour

---

<sup>3</sup> Ce développement se fonde essentiellement sur la notice la plus complète à ce jour qui est celle rédigée par Jacques Planchon dans la *Carte archéologique de la Drôme*, p. 406-407.

<sup>4</sup> « C'est une tradition constante dans le pays que la montagne qui est à l'est du village, et que l'on nomme *Pic-de-Luc*, était le lieu où les Romains faisaient battre la monnaie. Il y a des masures sur une hauteur que j'ai ouï nommer *Ærarium Romanorum*. » (p. 55) : Moreau de Vérone – « Mémoire sur les Voconces » in, *Bulletin de la société de statistique des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme* – Tome premier – 1837.

<sup>5</sup> Ferrenc (J.-F.) – « Précis historique sur la ville de Lucus, de ses antiquités, et du bourg de Luc ainsi que les évènements du Claps et du lac dudit lieu ». Cahier manuscrit inédit, 1835-1838.

<sup>6</sup> Lacroix (A.) – *L'arrondissement de Montélimar*, VIII – Valence, 1893, p. 64.

<sup>7</sup> Delacroix (N.) – *Statistiques du département de la Drôme* – Valence, Paris, 1835, p. 527.

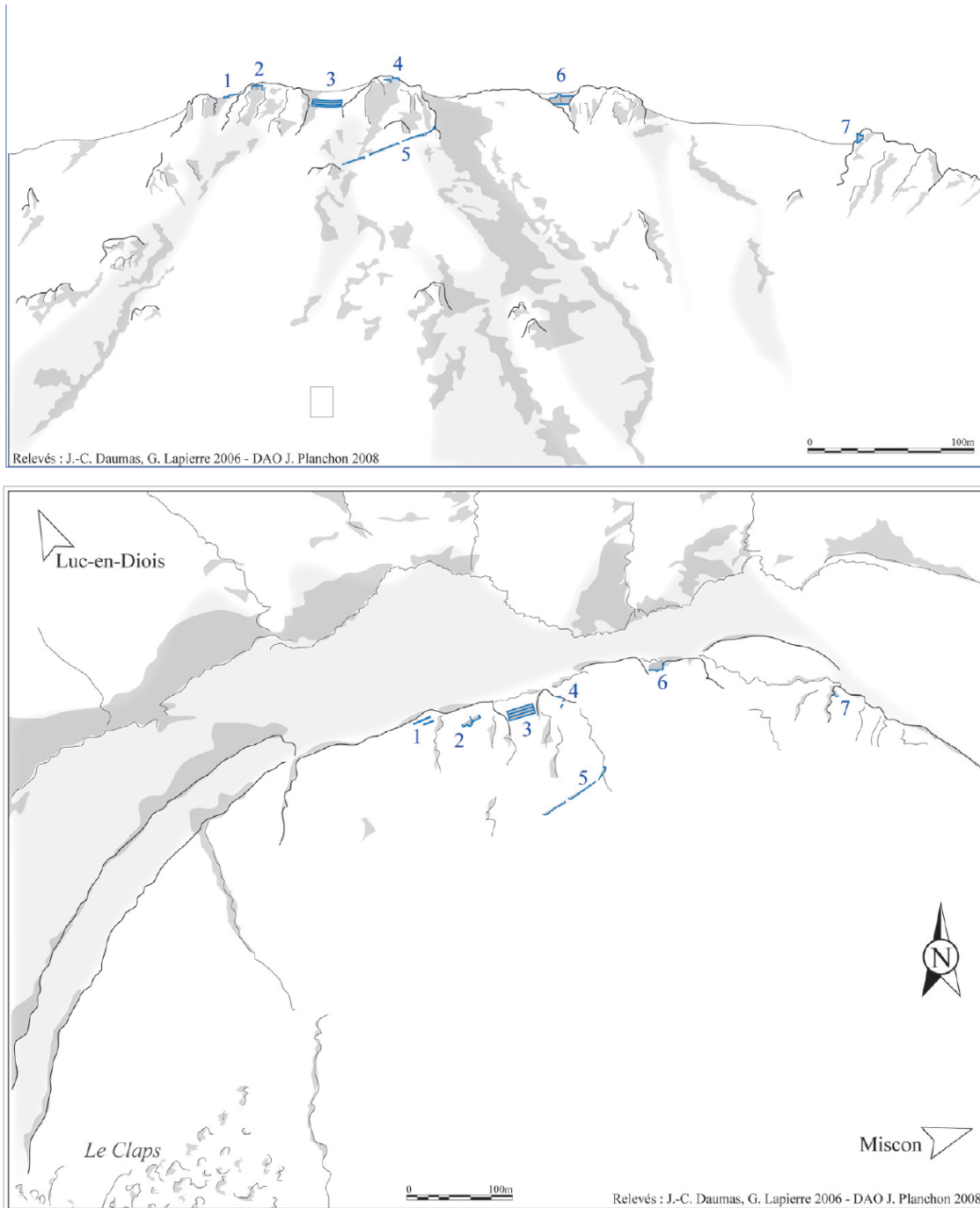
<sup>8</sup> Long (J.-D.) – « Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens » in, *M.A.I.*, II, 2<sup>e</sup> série, Antiquités de la France, 1849, p. 419.

<sup>9</sup> Froment (abbé L.) – *Le Claps et l'ancien lac de Luc-en-Diois* – Antibes, 1980, 42 p.

<sup>10</sup> Volume n° 8 publié en 2006.

mener des enquêtes complémentaires. Ils mentionnent un ensemble de sept structures établies principalement au sommet du Pic<sup>11</sup>.

Cette publication s'inscrit dans un ensemble de repérages effectués entre 2002 et 2007 « à l'initiative de M. Bois et J. Planchon, avec J.-C. Daumas, A. Jourdan, G. Lapierre et M. Tissot » (Planchon et Teyssonneyre 2011, p. 74).



**FIGURE 7 – LOCALISATION DES VESTIGES AU SOMMET DU PIC : ÉLEVATION & PLAN (RELEVÉS DAUMAS ET LAPIERRE ; DAO PLANCHON) EXTRAIT DE PLANCHON & TEYSSONNEYRE 2011, P. 75**

<sup>11</sup> À vrai dire toutes à l'exception du mur de terrasse du secteur 6.



#### A.1.4. MOBILIERS CONNUS

---

Outre les quelques fragments de terres cuites architecturales mentionnés par Daumas et Lapiere (p. 17) – plus précisément des « fragments de briques et tuiles, parfois de *tubuli* » – des observations effectuées sur le terrain font état, au-dessous de la citerne, « (de) céramiques communes » en plus des éléments déjà mentionnés (Planchon et Teyssonneyre 2011, p. 79). Il est aussi question de « céramiques du III<sup>e</sup> siècle » (Planchon 2006, p. 20) ainsi que des céramiques évoquant la période médiévale (p. 21) observés au gré des repérages. Citons un fragment d'amphore noté dès 1959 par M. Hermand et qui attestait pour la première fois d'une occupation antique sur le pic ainsi qu'un fragment de « luisante » attribuée aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles (Planchon et Teyssonneyre 2011, p. 79).

Par ailleurs, un article de Jacques Planchon publié en 2006 dans le même numéro de la revue évoquée précédemment – *Terres voconces* – fait état d'un ensemble de monnaies d'un particulier « repérées séparément, au fil des promenades au sommet du Pic et sur les parties hautes de son adret » (Planchon 2006, p. 19). Cet ensemble mis à la connaissance du conservateur du musée de Die, se compose de 56 monnaies qui se distinguent, hormis les illisibles, en deux catégories : la majorité romaines (46) et un petit ensemble de monnaies médiévales (5). Pour plus de détails sur l'analyse et les caractéristiques de chacune, nous renvoyons à l'article qui évoque ces données, nous nous limiterons ici aux seules conclusions chronologiques (Figure 8) :

- 4 monnaies sont datées du Haut-Empire (dont un as de Tibère ; *dupondius* de Trajan) / 8 après actualisation<sup>12</sup>.
- 83 % des monnaies sont datées de la période qui s'étend entre 230 et 300 :
  - o 3 antérieures à 250 ;
  - o 33 entre 250 et 275 ;
  - o 2 postérieures à 275.
- 4 bronzes du IV<sup>e</sup> siècle.
- 5 deniers médiévaux datables de la période des IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

L'absence de localisation précise ne doit pas constituer un frein pour déterminer l'origine de ces monnaies : la configuration même du pic ne laisse guère de place ailleurs qu'en sa partie sommitale pour l'installation de structures<sup>13</sup>. De fait, les monnaies, même trouvées sur les versants, paraissent nécessairement à mettre en lien avec une fréquentation du pic.

Ainsi, cette étude des monnaies a permis de postuler une maigre fréquentation du pic au cours des siècles. Attestée dès le Haut-Empire – quoique très sporadique – avec un accroissement considérable de l'occupation au cours du

---

<sup>12</sup> Cette actualisation est à considérée entre Planchon 2006 et Planchon et Teyssonneyre 2011,

<sup>13</sup> La forte érosion de l'ubac interdit d'y situer un site encore en place. L'adret présente une forte pente qui pourrait être compensée par quelques murs de terrasses dont aucune trace ne subsiste.

Bas Empire<sup>14</sup>, elle se serait rapidement raréfiée dès le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle. Aucune monnaie ne renseigne l'intervalle entre le IV<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle, date d'une possible reprise de la fréquentation. Il va sans dire que si l'attribution des monnaies à une occupation ne présente aucun doute, quelques indications relatives au lieu précis de découverte de chacune auraient pu permettre d'aider à préciser d'éventuelles concentrations. En effet, une période aurait pu préférer une partie du site plutôt qu'une autre pour des raisons que nous ignorons. Il n'en demeure pas moins que la forte présence de monnaies attribuables à Postume et ses successeurs constitue de fait « une indication vraisemblable de l'allégeance des occupants du Pic auprès de ces empereurs éphémères » (p. 21). À cette période, le pic aurait acquis une fonction stratégique qui exigeait certainement une occupation étendue par un contrôle des trois vallées.

Cette part, aussi prégnante, du Bas Empire pourrait plaider pour dater les structures observées sur la crête de la même période. Si l'association présente un certain nombre de limites qui paraissent évidentes, elle est en l'état la plus plausible.

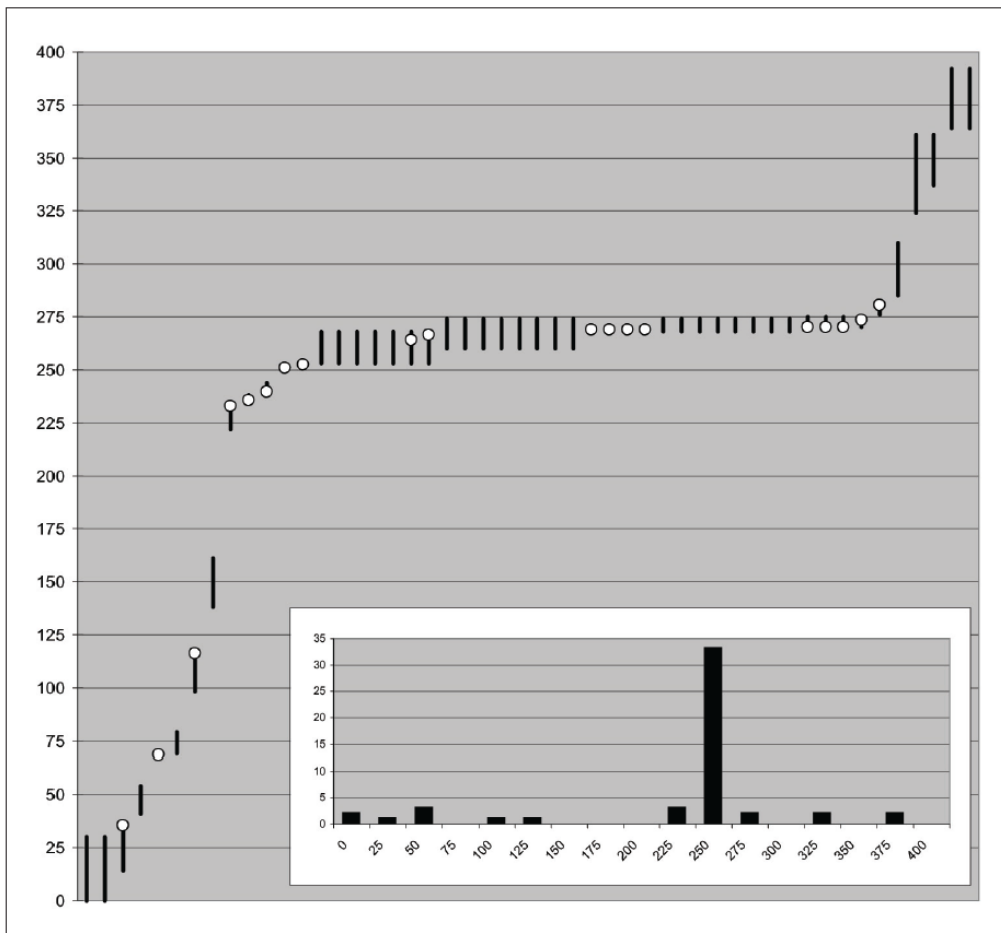


FIGURE 8 – TABLEAU DE RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES MONNAIES DU PIC-DE-LUC (POINT BLANC : DATE PRÉCISE ; TRAIT NOIR : DURÉE DU RÈGNE) - EXTRAIT DE PLANCHON ET TEYSSONNEYRE, 2011, P. 22

<sup>14</sup> Parmi ces dernières, certaines sont considérées « de mauvais aloi et de frappe peu soignée » (Planchon 2006, p. 21).

## A.2. STRATÉGIE ET MÉTHODES

La prospection thématique, dont ce rapport constitue le compte rendu, s'inscrit dans le cadre d'un travail de doctorat sur l'occupation des Alpes au cours de l'Antiquité tardive<sup>15</sup>. Un aspect de la thèse porte notamment sur la problématique des sites de hauteur mis en perspective avec l'évolution de la stratégie militaire alpine de l'Empire dès le III<sup>e</sup> siècle. Au débouché de la vallée de la Drôme, à l'orée d'une voie de pénétration alpine, le site perché de Luc-en-Diois, au regard du verrou qu'il constitue (Figure 2), présente un intérêt non négligeable pour penser la possible implantation de fortins défensifs.

Sur le Pic-de-Luc, pour lequel les indices chronologiques convergent vers une densité de l'occupation au III<sup>e</sup> siècle, initier un travail de prospection systématique s'avérait nécessaire afin d'apporter autant de précisions que possible. L'opération a concerné, a priori, toutes les parcelles du pic afin de délimiter au mieux les contours du site, et s'est concentrée sur trois parcelles de la section C, n° 182, 187 et 194, afin d'apporter un mobilier significatif en lien avec le contexte des structures présentes sur ces parcelles.

### A.2.1, PROJET D'INTERVENTION

---

L'intervention au Pic-de-Luc avait pour ambition de préciser autant que possible l'ampleur de l'occupation ainsi que sa chronologie par une prospection systématique, un relevé des structures en place ainsi que d'un ramassage sélectif du mobilier archéologique.

Le temps imparti, limité à une semaine, associé à la difficulté des espaces à prospecter (Figure 11), l'opération s'est rapidement concentrée sur des zones jugées stratégiques après une campagne de repérages. Par ailleurs, c'est un travail de topographie qui a été mené par un ensemble de relevés altimétriques (Figure 106 ; Annexe 3), ainsi qu'une estimation des vestiges conservés et une prise de mesures des dénivelés.

### A.2.2. MÉTHODOLOGIE ET GENÈSE DE L'INTERVENTION

---

L'opération s'est déroulée du 10 au 16 juillet 2017. Initialement prévue pour la semaine précédente, elle a été reportée en raison des mauvaises conditions météorologiques. L'hébergement se faisait sous tente au camping à la ferme immédiatement au pied du Pic.

---

<sup>15</sup> Thèse menée à l'université Grenoble-Alpes et initiée en octobre 2014 : « L'enjeu des Alpes occidentales au cours de l'Antiquité tardive : enceintes tardives, communautés politiques et restructurations territoriales en rive gauche du Rhône (III<sup>e</sup> – VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) » sous la codirection de Michel Tarpin (Université Grenoble-Alpes) et Caroline Michel d'Annville (Paris-IV).

Constituée en moyenne d'une équipe de 5 à 6 personnes quotidiennement présentes sur le site, l'opération s'est d'abord concentrée sur un repérage des structures, leur enregistrement puis s'est poursuivie – lorsque possible – par une prospection des pierriers sous-jacents aux vestiges bâtis. Afin de mener à bien ce travail et dans un esprit de délimitation d'ensembles cohérents, nous avons distingué un ensemble de secteurs, disposant chacun de structures bâties distinctives. Ils sont répartis de façon linéaire d'Est en Ouest sur le sommet du Pic (Figure 9).

Enfin, un premier travail topographique a été initié afin de réaliser un relevé topographique des vestiges. Le matériel à disposition consistait en une simple lunette de chantier prêtée pour l'occasion ainsi qu'une mire de 5 m. L'altitude d'origine ayant été obtenue via des points connus au sommet du pic (Annexe 1), il n'en demeure pas moins que sur un site où la topographie est à ce point irrégulière, l'opération ne fut pas une mince affaire et devait multiplier les stations au regard du pendage (Figure 12 ; tableaux de l'Annexe 3). De façon concomitante, la question de la réalisation des relevés archéologiques a régulièrement été soulevée. Souvent, l'impossibilité de bénéficier de recul suffisant pour prendre des photographies ou, au contraire, la dangerosité d'une trop grande proximité des vestiges nous a poussé à effectuer des tentatives de photogrammétries.

Il va sans dire que la durée d'une semaine fut trop courte pour prétendre livrer un travail exhaustif sur la question.





FIGURE 9 – RÉPARTITION DES SECTEURS AU SOMMET DU PIC-DE-LUC

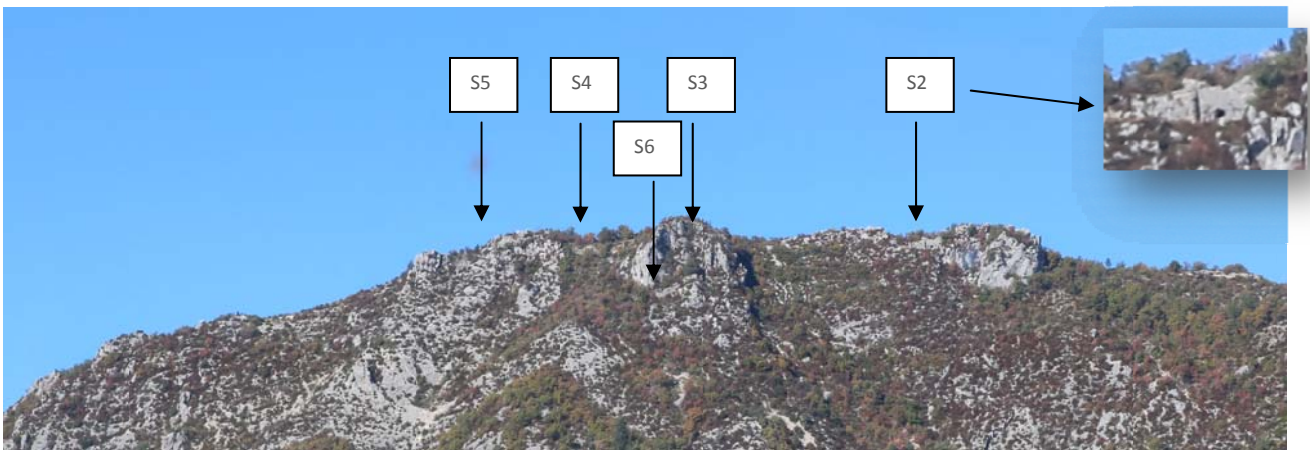


FIGURE 10 – LE PIC-DE-LUC VU DEPUIS LA PLAINE DU GRAND LAC (AVEC DÉTAIL DU SECTEUR 2)



FIGURE 11 – PIERRIERS PROSPECTÉS



FIGURE 12 – SECTEUR 4 - ÉQUIPE DE PROSPECTION, DÉNIVELÉ & LUNETTE DE CHANTIER



## B. RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES

Ce chapitre sur les résultats archéologiques se divise en deux parties, la première est relative aux données liées aux bâtis, la seconde – quant à elle – concerne le mobilier qui a été ramassé sur le terrain lors de la prospection.

### B.1. LES VESTIGES BÂTIS

De prime abord, il apparaît important de noter que nos observations ont conduit à reconnaître la très bonne qualité des croquis proposés par Daumas et Lapierre dans leur article publié en 2006 (p. 13). L'essentiel des structures et aménagements ont déjà été relevés dans le cadre de cet article, notre prospection a cependant permis un grand ensemble de précisions ainsi que quelques découvertes significatives pour appréhender le bâti.

#### B.1.1. LES MURS À CONTREFORT – LE FORTIN

Les imposants murs avec leur contrefort semi-circulaire constituent les deux structures les plus visibles du Pic ne serait-ce qu'en raison de l'importance des élévations conservées. Elles se répartissent sur les secteurs 2 et 5.

##### **Secteur 2**

Restituable sous la forme d'un ensemble bâti de deux murs chaînés disposés en équerre (Figure 13), la structure semble venir prendre appui sur le rocher ainsi qu'observé précédemment (Daumas & Lapierre 2006, p. 16). Des deux murs, l'un est disposé le long de la crête, il est pourvu d'un contrefort (le mur sud) ; l'autre est perpendiculaire à ce dernier et accolé au rocher sur sa face orientale (le mur est). Leur épaisseur est constante, d'environ 0,90 m. Aucun angle ou indice quelconque ne permet d'émettre l'hypothèse d'un troisième mur faisant retour vers le Nord. Ainsi, au regard du relief à forte déclivité vers le Sud-est, nous sommes enclins à croire à la présence d'un vaste espace évidé prenant appui sur le rocher (Daumas & Lapierre 2006, p. 16).

En l'état, le mur sud se suit sur une distance légèrement supérieure à 15 m avec un premier pan – partie est du contrefort – qui mesure 7,50 m et le second environ 6,30 m quand le contrefort avoisine 1,30 m de diamètre dans sa partie haute. Il est possible que ce dernier mur, en partie ouest du contrefort, se poursuive sur une plus longue distance. Quant au mur est, il se suit sur environ 10 m et ne présente des élévations visibles qu'au niveau de l'angle avec le mur sud (Figure 18 ; Figure 15) : sa mise en œuvre est tout à fait similaire. L'espace ainsi délimité entre les deux bras de murs approche les 130 m<sup>2</sup>. La hauteur des élévations avoisine les 6 m et dépasse de façon générale les 5 m (Figure 14 ; Figure 20).

Les deux sections de murs linéaires disposés en angle droit sont constituées de pierres grossièrement équarries et partiellement assisées (Figure 14) – *opus incertum* – parfaitement homogènes sur toute leur élévation. Quelques éléments notables sont à remarquer :

- Il est à noter diverses assises de réglages et coups de sabre qui jalonnent le parement ;
- Le contrefort (Figure 13 ; Figure 14 ; Figure 17) se présente sous une forme vaguement semi-circulaire, chaîné au mur et appareillé de la même manière, vague et irrégulière. À la base de ce contrefort, un massif maçonné (Figure 19) détonne vis-à-vis de la structure semi-circulaire et pourrait être associé à un massif de fondation ;
- Les trous de boulins (Figure 16) : quelques trous de boulins ont été observés.
- L'ouverture dans le mur (Figure 20) : une large échancrure au niveau de la base du mur est suspecte. Aucun élément ne plaide pour les vestiges d'un ancien accès et aucun indice interne au bâti ne plaide pour un choc ponctuel naturel contre ce mur. L'action humaine semble être à privilégier.

Par ailleurs, cette construction se distingue parfaitement bien du bas du Pic, depuis la plaine du Grand Lac ainsi que depuis les secteurs 1, 3, et 6. Cette large visibilité ne devait pas être sans intérêt dans l'édification même de la structure.

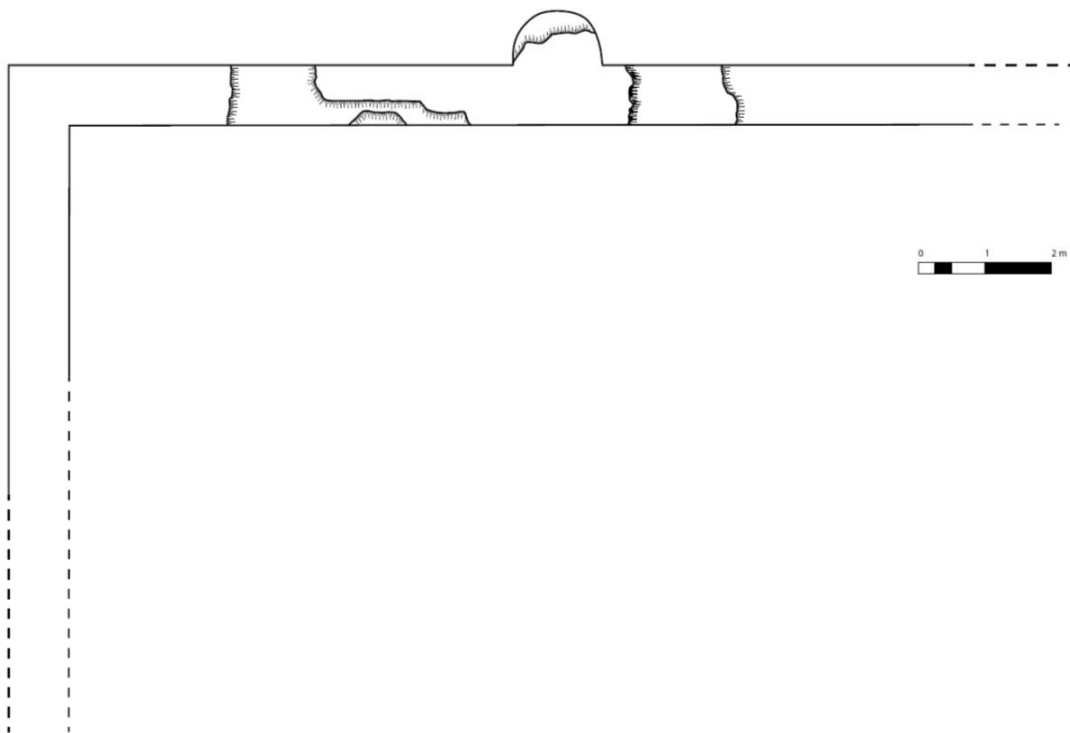
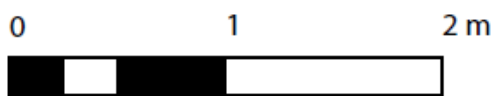
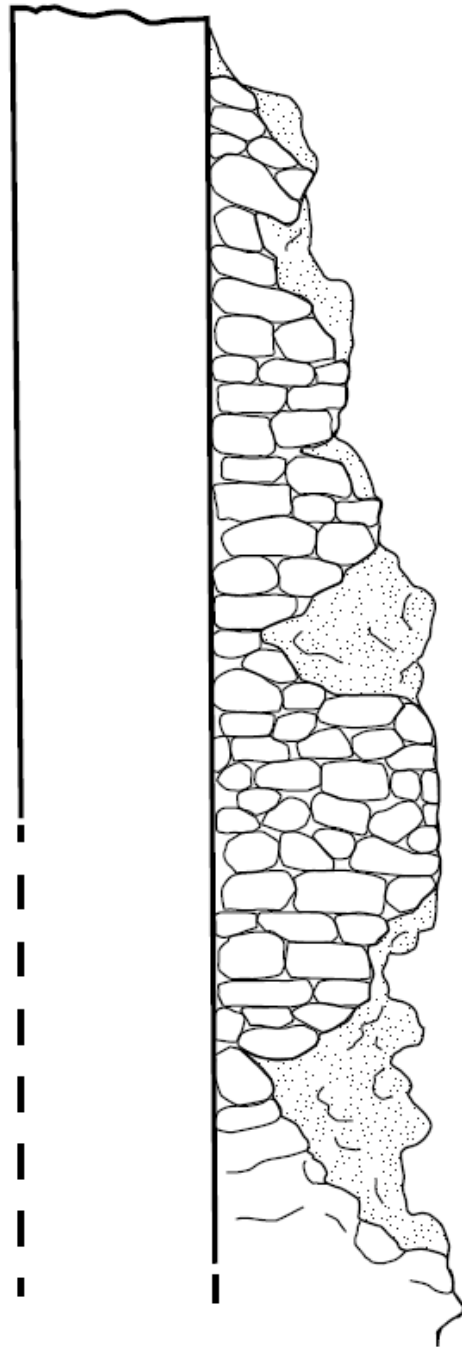


FIGURE 13 – SECTEUR 2 - RELEVÉ EN PLAN DES VESTIGES BÂTIS - NORD

FIGURE 14 – SECTEUR 2 - ÉLEVATION RESTITUÉE  
DU CONTREFORT (D'APRÈS PHOTOGRAMMÉTRIE) -  
VUE DEPUIS L'OUEST







**FIGURE 15 – SECTEUR 2 - ANGLE SUD-EST DU BÂTI**



**FIGURE 16 – SECTEUR 2 - TROU DE BOULIN OU BARBACANE SUR PAREMENT EXTÉRIEUR DU MUR SUD**



**FIGURE 17 – SECTEUR 2 - CONTREFORT - CHAINAGE**



**FIGURE 18 – SECTEUR 2 - MUR EST - VUE EN DIRECTION DU SUD**



**FIGURE 19 – SECTEUR 2 - MASSIF MAÇONNÉ AU PIED DU CONTREFORT**





FIGURE 20 – SECTEUR 2 - PAREMENT EXTÉRIEUR DU MUR SUD (MIRE DE 5 M)

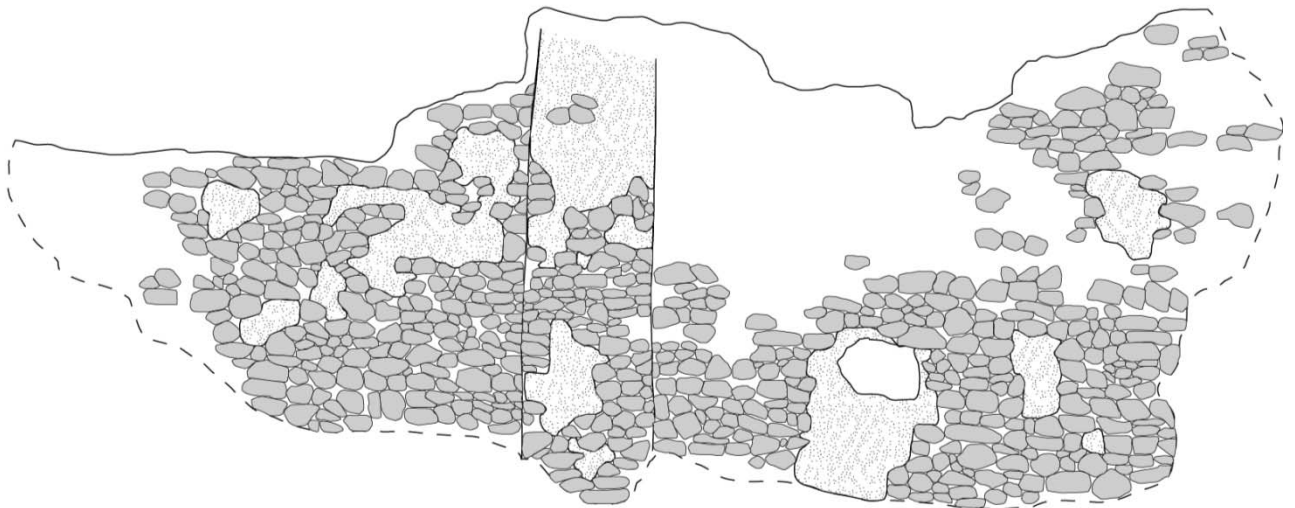


FIGURE 21 – SECTEUR 2 - RELEVÉ RESTITUÉ DU PAREMENT (D'APRÈS PHOTOGRAMMÉTRIE)

## Secteur 5

Une structure très similaire à celle que nous venons d'évoquer, malgré quelques différences formelles, est attestée dans le secteur 5, sur la partie ouest de la crête du pic (Daumas & Lapierre 2006, p. 10-11).

Les similitudes sont nombreuses et concernent la mise en œuvre elle-même de la maçonnerie, l'appareillage, ainsi que la présence d'un long mur parallèle à la crête sur lequel se distingue l'ajout d'un contrefort semi-circulaire. De la même façon, les structures prennent appui sur le rocher. Quant aux différences, elles apparaissent dans les dimensions générales, plus modestes, malgré un mur suivi sur près de 12,50 m sur sa face sud. La possibilité d'un espace habitable est limitée en direction du Nord par le rocher lui-même qui se présente rapidement, à environ 3 m. Cet agencement crée un espace approchant, en l'état, les 40 m<sup>2</sup>. L'épaisseur de mur sud est d'environ 1,20 à 1,40 m quand celui du secteur 2 fait 0,90 m. Cette mesure se retrouve parmi les murs perpendiculaires au mur sud, certains s'avérant cependant plus petits, environ 0,60 à 0,70 m d'épaisseur. Enfin, en ce qui concerne le contrefort, il apparaît plus aplati que le précédent, d'un diamètre approchant les 2 m le long du mur et d'1,60 m à sa perpendiculaire.

Ces dernières mesures sont cependant à considérer avec précaution puisque estimées à distance. En effet, le mur présente un état de délabrement avancé. Par ailleurs, la circulation autour n'étant pas des plus aisées et au regard des difficultés de poser un axe comme partout ailleurs sur le pic, nous nous sommes restreints à un croquis des structures.

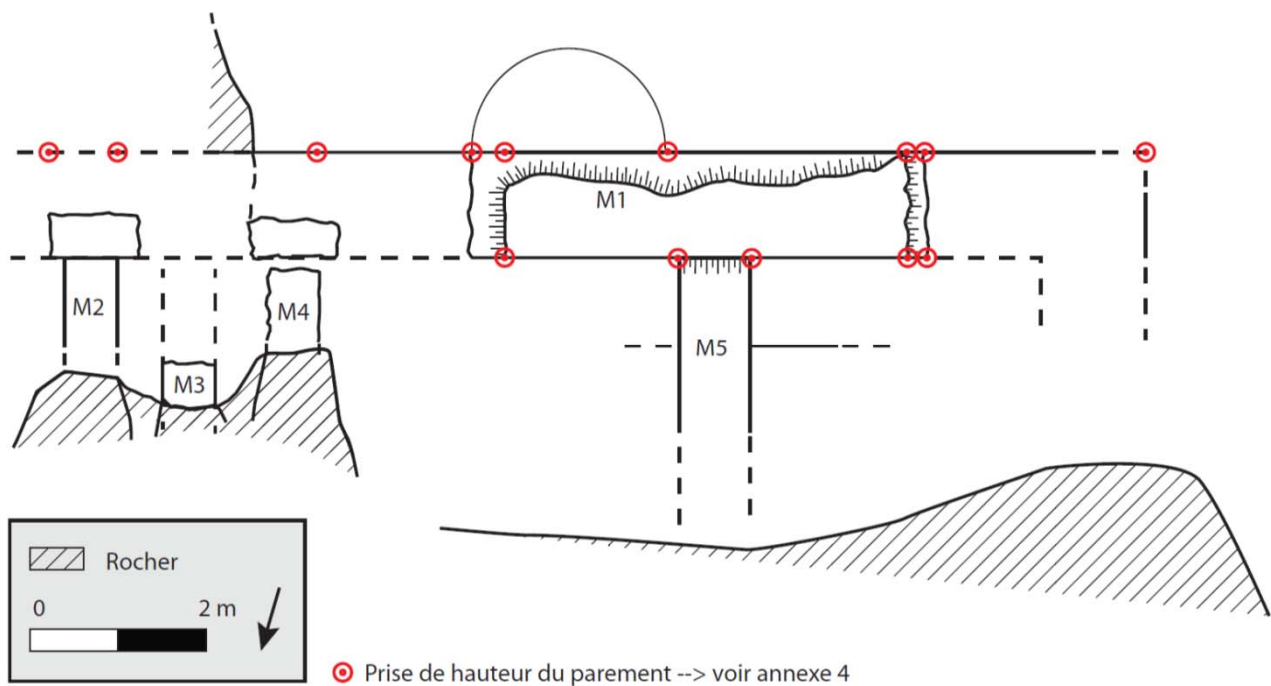


FIGURE 22 – SECTEUR 5 - PLAN DE LOCALISATION DES VESTIGES





FIGURE 23 – SECTEUR 5 - VUE GÉNÉRALE VERS LE SUD



FIGURE 24 – SECTEUR 5 - MUR 1 - VERS LE NORD



FIGURE 25 – SECTEUR 5 - MUR 1 ET CONTREFORT SUR LE ROCHER



FIGURE 26 – SECTEUR 5 - MUR 1 - CONTREFORT VU EN PLAN



FIGURE 27 – SECTEUR 5 - MUR 2 APPUYÉ SUR TRONÇON ERRATIQUE EST DU MUR 1 – VERS EST



FIGURE 28 – SECTEUR 5 - MUR 3 PARALLÈLE AUX MURS 2 ET 4 ET PERPENDICULAIRE AU MUR 1 - VERS NORD



FIGURE 29 – SECTEUR 5 - MUR 4 - VERS OUEST



FIGURE 30 – SECTEUR 5 - MUR 5 - VERS EST





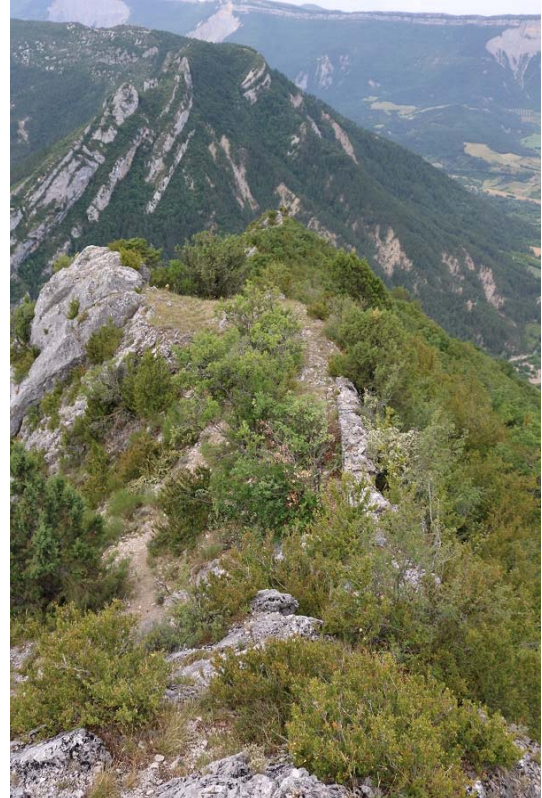
**FIGURE 31 – SECTEUR 5 - MUR 1 -PAREMENT D'UN RETOUR VERS LE NORD - VERS EST**



**FIGURE 32 – SECTEUR 5 - MUR 1 APPUYÉ SUR LE ROCHER À L'EST - VERS NORD-EST**



**FIGURE 33 – SECTEUR 5 - PAREMENT EXTERNE DU MUR 1 AVEC CONTREFORT - VERS NORD-OUEST**



**FIGURE 34 – SECTEUR 5 - MUR 6 LE LONG DE LA CRÊTE - VERS OUEST**

**FIGURE 35 – SECTEUR 5 - PAREMENT EXTERNE DU MUR 1 AVEC CONTREFORT - VERS NORD-OUEST**



Mur 1 de la citerne

Surface du rocher avec creusements alignés au mur 1



La citerne est au centre du secteur 4. Elle est assez bien décrite dans l'article précédemment mentionné (Daumas & Lapierre 2006, pp. 11-13). Le nombre de cuves, leurs dimensions, leur répartition, autant d'éléments appréhendés avec soin et qui nous ont permis de cibler plus rapidement nos observations sur le terrain.

#### Les murs

Il convient dans un premier temps de noter de petites irrégularités malgré un ensemble très cohérent et homogène :

- Les murs 1, 2 et 3 sont plus ou moins reconnus sur toute la longueur de la citerne avec une épaisseur d'environ 0,90 m.
    - o Le mur 1 : à peu près totalement détruit (Figure 39 ; Figure 40), ce mur est attesté par quelques moellons décelés *in situ* et maintenus par et contre le béton des cuves.
    - o Le mur 2 : largement détruit aussi (Figure 41), des moellons attestent parfois de son existence.
    - o Le mur 3 : quant à lui plus supposé que réellement observé, ce mur devrait être conservé sur au moins toute la hauteur des cuves du deuxième niveau de la terrasse puisque nous observons des cuves dont des éléments de bord sont attestés.
  - Les murs 6 et 8 se distinguent par une épaisseur moins importante, d'environ 0,80 m. On constate leur forte dégradation dans le sens de la pente (Figure 42 ; Figure 45).
  - Les autres murs, 4, 5, 7 et 9 (Figure 43) sont de la même facture que tous les autres, plus larges que les murs 6 et 8 puisqu'à l'instar des murs 1, 2 et 3 ils mesurent 0,90 m de large.
  - Le mur 5 (Figure 36), entre les cuves I et II, présente un arc en plein cintre assez bien conservé en élévation malgré une dégradation/consolidation apparente entre les différentes publications et nos observations sur le terrain (Daumas & Lapierre 2006, p. 13 ; Planchon et Teyssonneyre 2011, p. 77). Daumas et Lapierre évoquent par ailleurs un autre arc entre les cuves II et III du mur 6, dont aucune trace n'a cependant été observée sur le terrain (p. 13).
- ⇒ L'ensemble de ces murs, malgré l'importance de l'infrastructure générale, est particulièrement dégradé. Les maigres parties conservées ne sont constituées que de moellons épars retenus par le béton des cuves. Aucun chaînage d'angle n'a pu être observé. Leur mise en œuvre semble plutôt de médiocre qualité, avec des parements de moellons assez gros et un blocage largement délité.

Deux autres murs ont été observés : les murs 10 et 11, Ils viennent s'appuyer – ou se présentent en tout cas – de façon perpendiculaire aux murs de la citerne. S'ils paraissent en lien avec cette dernière, leur mise en œuvre, l'absence de chaînage ainsi que leur caractère isolé plaident pour des murs de contrefort adossés de façon tardive contre la citerne. En l'état, aucun élément ne permet de leur conférer une autre fonction.



FIGURE 36 – SECTEUR 4 - MUR 5 DE LA CITERNE - BÉTON DE LA CUVE I AU PREMIER PLAN

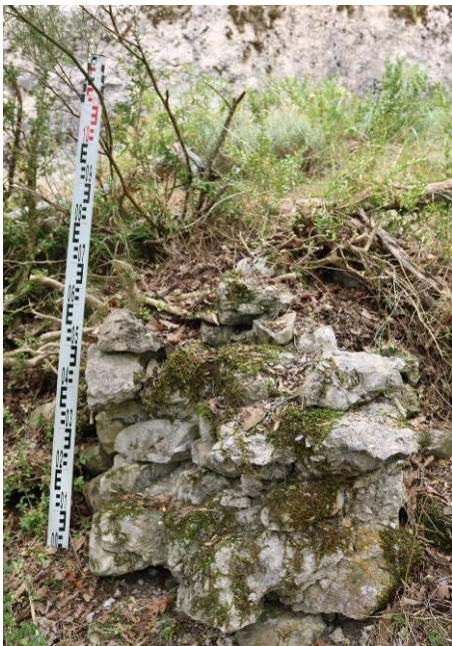


FIGURE 37 – SECTEUR 4 - MUR 11 - VERS LE NORD

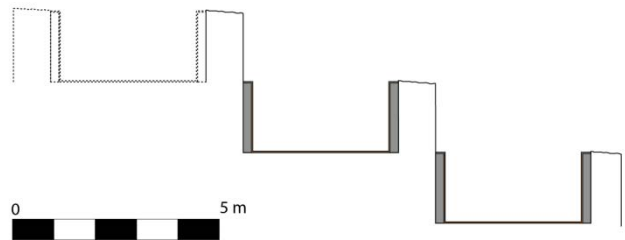


FIGURE 38 – SECTEUR 4 – COUPE RESTITUÉE DE LA CITERNE





FIGURE 39 – SECTEUR 4 - MUR 1 / CUVES I ET II - VERS SUD



FIGURE 40 – SECTEUR 4 - MUR 1 / CUVE V - VERS SUD



FIGURE 41 – SECTEUR 4 – MUR 2 / CUVES V ET X – VERS SUD



FIGURE 42 – SECTEUR 4 - MUR 6 / CUVES II ET III - VERS OUEST

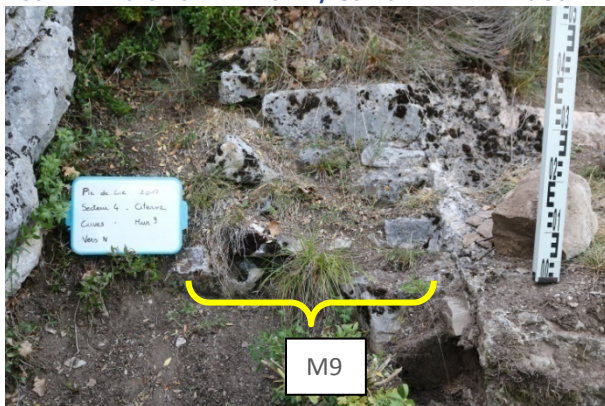


FIGURE 43 – SECTEUR 4 - MUR 9 / CUVE X - VERS NORD



FIGURE 44 – SECTEUR 4 - MUR 1 / CUVE I - VERS NORD



FIGURE 45 – SECTEUR 4 - MUR 8 / CUVES IV ET V - VERS NORD

## Les cuves

Un ensemble de dix cuves est observable, cinq cuves par terrasse, nous considérons la troisième terrasse mentionnée par Daumas et Lapierre comme purement hypothétique (Figure 52). En effet, la prospection a permis d'associer un élément de mortier de tuileau supposé relever du fond d'une cuve de la troisième terrasse à un bord de cuve de la deuxième. Cet élément, mis en relation avec une autre observation de ce bord de cuve (cuve X ; Figure 50) a permis d'apporter quelques modifications à la citerne.

De la même façon que pour les murs, quelques variables sont observées dans les épaisseurs du bâti. Les cuves sont constituées de béton dont l'épaisseur varie de 0,20 à 0,27 m (Figure 44 ; Figure 45).

- 0,20 m au niveau des cuves IV, V et X ;
  - 0,27 m au niveau des autres cuves.
- ⇒ Il convient bien de nuancer et de ne pas oublier que les mesures ont été prises parfois approximativement au regard de la forte dégradation de certaines cuves. Ces indications demeurent à titre indicatif.

La campagne de prospection a permis de mesurer les éléments bâtis visibles et donc d'estimer les dimensions internes des cuves<sup>16</sup> :

- Cuve I :
  - Béton de 0,26 m d'épaisseur ;
  - 6,18 x 2,83 m.
- Cuve II :
  - Béton de 0,27 m d'épaisseur ;
  - 2,98 x 2,81 m.
- Cuve III :
  - Béton de 0,27 m d'épaisseur ;
  - 5,86 x 2,81 m.
- Cuve IV :
  - Béton de 0,20 m d'épaisseur ;
  - 3 x 2,95 m.
- Cuve V :
  - Béton de 0,20 m d'épaisseur ;
  - 6,16 x 2,95 m.
- Cuve VI :
  - Béton de 0,26 m d'épaisseur ;
  - 6,18 x 2,83 m.
- Cuve VII :
  - Béton de 0,27 m d'épaisseur ;
  - 2,98 x 2,81 m.
- Cuve VIII :
  - Béton de 0,27 m d'épaisseur ;
  - 5,86 x 2,81 m.

---

<sup>16</sup> Une moyenne de 4 cm a été retenue arbitrairement pour la restitution du mortier de tuileau pas toujours observé. Son épaisseur est parfois nettement supérieure, jusqu'à 6-7 cm.



- Cuve IX :
  - Béton de 0,27 m d'épaisseur ;
  - 2,86 x 2,81 m ;
  - Profondeur mesurée à 1,80 m.
- Cuve X :
  - Béton de 0,20 m d'épaisseur ;
  - 6,16 x 2,95 m ;
  - Profondeur mesurée à 1,69 m.

La communication entre les cuves se faisait au moyen d'arches, comme le laisse penser celle conservée en élévation entre les cuves 1 et 2.

Par ailleurs, la mise en évidence d'un bord particulièrement net de la cuve X, face ouest contre le mur 9, nous permet de proposer plusieurs hypothèses concernant la disposition de l'ensemble et surtout de la contenance de la citerne.

- Les terrasses :

La mise en évidence d'un bord (Figure 50) n'est pas un élément anodin et il convient de le mettre en lien avec l'arche de la cuve I (Figure 36). En effet, dans un cas comme dans l'autre, nous avons une indication d'une limite supérieure des cuves des deuxième et première terrasses. Au regard des hauteurs qui nous sont accessibles, la différence d'altitude entre ces deux degrés de la citerne approcherait les 2,50 m. En dehors de témoignage direct quant à l'existence d'un troisième niveau, nous sommes réduits à conjecturer – à partir d'observations empiriques sur le terrain – une hauteur au minimum de 2 m qui la séparerait de la rangée centrale.

- L'alimentation :

Aucune source d'eau n'est attestée sur le pic. Il va sans dire que les milliers de fragments de *tegulae* observées en prospections sous la citerne constituent un bon indice des structures et de l'ampleur des toitures qui permettaient – selon le système très antique de l'*impluvium* – de concentrer les eaux de pluie dans la citerne.

- La contenance :

Elle est restituable à partir des données dont nous disposons. A savoir que chaque cuve, dispose d'une épaisseur de mortier standardisée à 0,27 m sur chaque face (hormis celles où l'on a pu mettre en évidence qu'elle était inférieure) avec un mortier de tuileau dont l'épaisseur est standardisée à 0,4 m pour chacune (« 5 à 6 cm » dans Planchon & Teyssonneyre 2011, p. 76).

Dans deux cas il était possible de proposer une profondeur, à savoir 1,69 m pour la cuve X et 1,80 m pour la cuve IX. De façon arbitraire et pour donner une estimation de la contenance globale, la profondeur de 1,69 m a été systématisée pour toutes les autres cuves.

Grâce à ces éléments purement hypothétiques énoncés, nous pouvons donner une idée approximative de la contenance globale de chacune des cuves puis de l'ensemble de la citerne :

- Cuve X : volume de 29.60 m<sup>3</sup>
- Cuve IX : volume de 13.66 m<sup>3</sup>
- Cuve VIII : volume de 26.67 m<sup>3</sup>
- Cuve VII : volume de 13.38 m<sup>3</sup>
- Cuve VI : volume de 28.35 m<sup>3</sup>

Les cuves de I à V étant disposées de façon symétrique aux précédentes, leur volume est donc supposé sensiblement identique notamment en raison d'un découpage des cuves assez homogène lié à la répartition des murs 1 à 9. Ceci-dit, nos observations ont conduit à penser que des variations pouvaient malgré tout exister comme on le suppose pour les cuves IV et VIII où le mortier ne paraît pas d'une même épaisseur. Au total, nous aurions donc un volume d'environ 224 m<sup>3</sup> pour l'ensemble des deux terrasses observées.

- ⇒ La question qui demeure dorénavant est celle d'une troisième terrasse. Elle permettrait d'ajouter un tiers à ce volume et de proposer un volume général de 336 m<sup>3</sup> sur un ensemble de 15 cuves de même hauteur.
- ⇒ La question de la profondeur de ces cuves, nous l'avons évoquée, relève actuellement de l'hypothèse. Nous pourrions toutefois postuler un système de citerne dont le soubassement serait en degrés pour compenser le pendage mais dont les élévations pallieraient cette pente par une volonté de nivellement de la partie sommitale de la citerne. À cet égard, sa contenance pourrait être bien supérieure. Remarquons cependant que :
  - les bords observés dans les cuves X et VIII (Figure 49 ; Figure 50) pourraient indiquer une hauteur maximale de remplissage ;
  - l'arc encore conservé dans la cuve I ne permet pas véritablement de doute quant à l'existence d'un niveau qui vient recouvrir la citerne. Et les vestiges observés dans le pierrier au-dessous de la citerne ne présentent pas assez de blocs de mortier du même acabit que ceux qui servent aux cuves<sup>17</sup>. Bien au contraire, nous disposons d'un mobilier qui laisse plutôt penser que des structures habitables prenaient place au-dessus de la citerne ;
  - aucune communication dans l'esprit de l'arc qui lie les cuves I et II n'a été observée entre les cuves des deux terrasses. Toute circulation d'eau d'un niveau à l'autre est donc parfaitement hypothétique.

Ainsi, cette restitution du volume de la citerne est appréhendé, nous semble-t-il *a minima*. Avec 224 m<sup>3</sup>, nous sommes loin des chiffres proposés par Daumas et Lapierre, mais considérer un troisième niveau nous conduisant à 336 m<sup>3</sup> nous en rapprocherait plus volontiers.

### **Démarches archéologiques**

Le terrain difficile avec son fort pendage et la destruction avancée des vestiges ainsi que la densité de la végétation ont rendu caduques toutes nos volontés d'effectuer des relevés archéologiques ou des mesures précises. Ainsi ne nous est-il pas possible de présenter de vue d'ensemble ou aérienne de la citerne ni de relevé en bonne et due forme.

---

<sup>17</sup> Deux gros blocs seulement ont été observés et proviennent indubitablement des cuves détruites du premier niveau de la terrasse.





FIGURE 46 – SECTEUR 4 - BÉTON CUVEE X – VERS OUEST



FIGURE 47 – SECTEUR 4 - BÉTON CUVEE X - VERS EEST



FIGURE 48 – SECTEUR 4 - BÉTON CUVEE I - VERS EEST



FIGURE 49 – SECTEUR 4 - BÉTON CUVEE VIII - VERS NORD

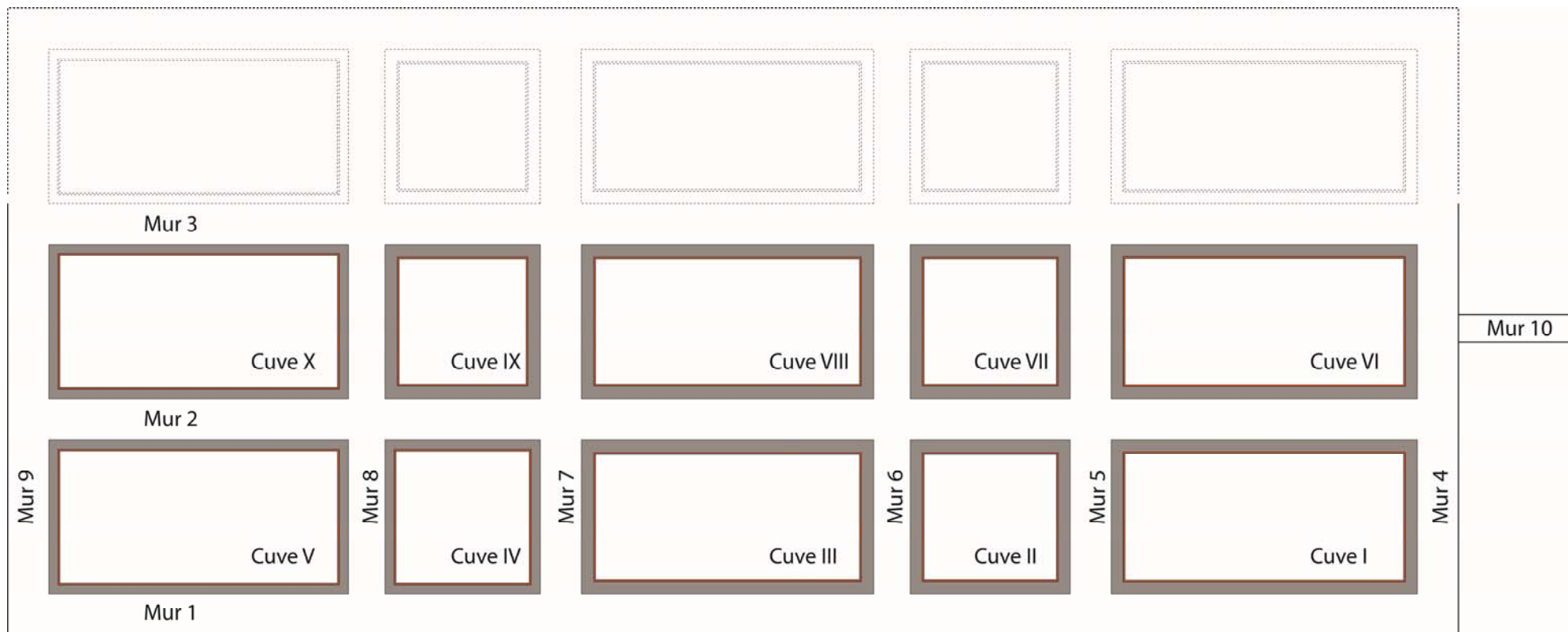


FIGURE 50 – SECTEUR 4 - REBORD EN TUILEAU DE LA CUVEE X – VERS N.



FIGURE 51 – SECTEUR 4 - MUR 10 - VERS EST





Mur 11

FIGURE 52 – SECTEUR 4 - RESTITUTION DE LA CITERNE D'APRÈS LA PRISE DE MESURES SUR LE TERRAIN

#### **Description des vestiges**

La tour est difficile d'accès (Figure 54). Située dans ce que nous avons considéré comme le secteur 1<sup>18</sup>, elle se présente comme une maçonnerie en arc de cercle qui vient prendre appui sur une grande face du rocher tout en l'englobant dans ses élévations (Figure 53 ; Figure 57). En effet, elle s'organise visiblement autour d'une partie proéminente de ce rocher qui surplombe la face qui lui sert d'appui comme l'attestent encore quelques vestiges qui sont visibles dans la continuité de l'arc de cercle. Les bâtisseurs ont ainsi tiré parti d'une position à laquelle ils se sont aussi adaptés. À cet égard, il est à noter que le rocher en question paraît aplani sur sa partie sommitale qui dépasse les vestiges de la tour (Figure 58). Avantage naturel dont ils ont su tirer parti ou rocher aplani – quoiqu'aucune trace d'outils ne permette de l'affirmer – l'importance de la position devient évidente dès lors que l'on considère la vue qu'elle offre. En effet, ce piton rocheux constitue le seul point proéminent qui permette un contrôle visuel total de la vallée du Miscon (Figure 55) ainsi que de celle de la Drôme (Figure 56). Toutes les autres positions plus à l'Ouest sur le Pic n'offrent pas de réelle visibilité en direction du col de Miscon.

Deux parties se distinguent et se répartissent de chaque côté de la face du rocher, à l'Ouest elle est conservée sur une simple assise alors que les élévations atteignent près de 3 m de hauteur à l'Est. En ce qui concerne sa mise en œuvre, la structure se présente sensiblement de même facture que les murs à contrefort, en ce sens où nous avons une maçonnerie en *opus incertum* grossièrement appareillée, d'environ 1 m d'épaisseur à sa base.

#### **Démarches archéologiques**

À l'instar des murs à contrefort évoqués plus haut, la position n'autorisait guère de recul pour effectuer des photographies d'ensemble et l'état de conservation trop incertain associé aux difficultés d'accès n'ouvraient pas non plus sur la possibilité de réalisation de relevés archéologiques traditionnels. Nous avons donc opté pour une photogrammétrie avec mire graduée pour rendre compte de l'échelle (Figure 53).

Aucun mobilier archéologique n'a été trouvé immédiatement à proximité de la tour même si des éléments de TCA sont attestés dans le secteur 1<sup>19</sup>. Une douille de fusil dans le fond de la tour atteste de l'utilisation de cette position – décidément encore stratégique de nos jours – pour la chasse.

---

<sup>18</sup> Daumas et Lapierre estiment cette structure à 180 m du mur à contrefort du secteur 2 et pas moins de 280 m du secteur 3 (p. 15).

<sup>19</sup> Ces éléments de mobilier sont visibles actuellement sur le chemin d'accès, après le virage qui donne accès à la tour lorsque l'on monte au sommet du Pic de Luc ainsi que dans les pierriers du versant oriental de la montagne.

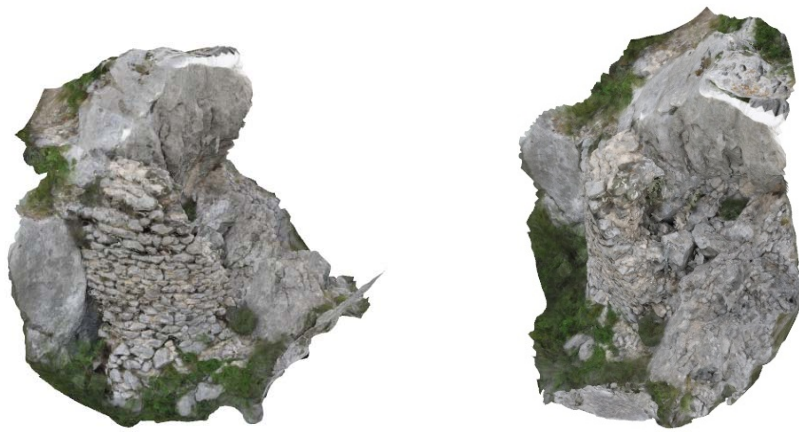


FIGURE 53 – SECTEUR 1 - EXTRAITS DE PHOTOGRAMMÉTRIE : VUE DEPUIS LE SE / VUE DEPUIS LE NE



FIGURE 56 – SECTEUR 1 - VUE DEPUIS LA TOUR SUR LA VALLÉE DE LA DRÔME - VERS LE SUD



FIGURE 54 – SECTEUR 1 - ROCHER CONTRE LEQUEL EST APPUYÉE LA TOUR



FIGURE 57 – SECTEUR 1 - TOUR - VUE DE DESSUS VERS LE SUD



FIGURE 58 – SECTEUR 1 - ROCHER APLANI SURPLOMBANT LA TOUR



FIGURE 55 – SECTEUR 1 - VUE DU ROCHER VERS LA VALLÉE DE MISCON



#### B.1.4. LE LONG MUR DE TERRASSE – LA VOIE

Visible depuis la plaine du Grand Lac (Figure 10) l'aménagement se présente comme un mur de terrasse d'environ 0,90 m (Figure 64), de facture assez similaire à celle des autres vestiges bâtis (Figure 60).

Le mur de terrasse – la muraille ascendante – a été assimilé à une structure visant à maintenir une voie qui aurait permis l'accès au sommet du pic (Daumas et Lapiere 2006, p. 14). Après débroussaillage, cette hypothèse paraît des plus séduisantes au regard de l'espace disponible à la circulation (Figure 61) ainsi qu'au dénivelé qui n'est pas très prononcé sur la majeure partie où le tronçon du mur de terrasse peut être suivi (Figure 63). D'abord léger, il s'accroît à mesure que l'on s'achemine vers l'Est.

Conservé sur une hauteur variable, entre 3,50 et un peu plus de 4 m par endroits, le mur repose directement sur le rocher pour ce qu'il nous a été possible d'observer. Réalisé de la même manière que les autres vestiges, il se caractérise par une maçonnerie en *opus incertum* parfois grossièrement assisée. Des trous de boulins témoignent – aussi prosaïquement qu'il se doit – de la mise en œuvre de mur. Cependant, nous n'en avons pas décelé suffisamment pour en tirer quelque chose. Tout au plus convient-il de remarquer qu'il en est un qui se trouve assez proche du sol (Figure 62). Il témoigne peut-être du pendage continu de la structure dont fait écho la surface qui le surplombe constituée d'un apport de terre qui dessine un espace propice à la circulation. Il se pourrait toutefois qu'il s'agisse d'une barbacane. En effet, le mur s'appuyant sur le rocher et ce dernier de partout affleurant sur l'adret, il paraît certain que cette retenue de terre sur près de 4 m de haut est totalement artificielle. D'autant plus que le mur paraît parementé sur ses deux côtés (Figure 64).

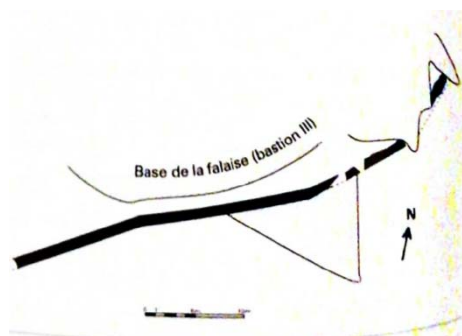


FIGURE 59 – SECTEUR 6 - TRACÉ DE LA MURAILLE D'APRÈS DAUMAS ET LAPIERRE (2006, P. 14)

Ce mur se suit sur environ 7,65 m puis, après une destruction observable sur environ 2 m de longueur et 1,40 m depuis le haut – autrement dit il est conservé dans sa partie inférieure – il est encore visible de façon rectiligne sur 2,90 m. À l'issue de ces 12,50 m, le mur connaît une légère déviation vers le Sud (Figure 59 ; Figure 61) et se poursuit en direction de l'Ouest sur près de 20 m avant de connaître une nouvelle réorientation vers le Nord, le rapprochant de la falaise. Au plus étroit – au niveau où la falaise est la plus proche du mur (Figure 61) – l'espace de circulation n'excède pas 1,50 m. Rapidement, il n'est plus que quelques lambeaux de maçonneries qui attestent encore de la présence du mur. Puis il vient se loger contre le rocher qui surplombe une forte dépression. À cet endroit où le mur s'arrête brusquement, plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

- il peut s'agir de la fin de ce mur de terrasse considéré comme une voie ;
- la voie peut se poursuivre au-dessus de la dépression grâce à une structure telle un pont et rejoindre le secteur 1 ou 2 où des vestiges sont attestés ;
- amorcer une pente nettement plus raide et gravir le rocher dans l'espace que l'on devine contre la falaise.

Notons enfin la présence d'un niveau plat de mortier (Figure 66) dont la faible fenêtre d'observation ne nous a pas permis de comprendre s'il s'agissait d'un aménagement ou d'un simple négatif.





**FIGURE 60 – SECTEUR 6 - MUR DE TERRASSE - VUE DEPUIS LE SUD-EST**



**FIGURE 61 – SECTEUR 6 - VOIE - VERS EST**



**FIGURE 62 – SECTEUR 6 - TROU DE BOULIN OU BARBACANE**



**FIGURE 63 – SECTEUR 6 - VOIE - VERS OUEST**



**FIGURE 64 – SECTEUR 6 - MUR DE TERRASSE - VERS EST**



**FIGURE 65 – SECTEUR 6 - ROCHER QUI SUPPORTE LES VESTIGES DE LA VOIE - VERS NORD-OUEST**



**FIGURE 66 – SECTEUR 6 - VOIE - NIVEAU DE MORTIER PLAT - VERS EST**



#### Secteur 3

Outre un ensemble de creusements le secteur 3 a livré un ensemble de murs épars dont l'agencement paraît orthogonal ainsi que l'avaient remarqué Daumas et Lapierre (Figure 67)<sup>20</sup>. L'élagage auquel nous avons procédé dans cet espace très densément boisé a permis de mettre en évidence quelques détails supplémentaires pour appréhender cette structure.

La construction quadrangulaire (Murs 1-2-3) se poursuit vers le Nord par un mur (M4, représenté par une flèche blanche) qui longe le rocher sur 2,15 m, lui-même poursuivit par un creusement (n°10) qui montre bien que la structure ne se limitait pas à une forme géométrique simple. Au sein de cet ensemble, nous avons pu distinguer une maçonnerie perpendiculaire à M2, d'environ 0,30 m de largeur et suivie sur 1,10 m (M6). Le mur M2 constitue un mur de terrasse, sa largeur n'a pas pu être mesurée. Quant à M1, nous l'avons suivi sur près de 2 m et 0,60 m de largeur alors que M3 et M5 approchent plus volontiers les 0,75 m de largeur.

Ce dernier, le M5, est assez mal conservé et isolé. Il est à remarquer qu'il se situe dans l'alignement des creusements 1, 2 et, semble-t-il aussi, du 6. Ces éléments sur lesquels nous reviendrons dans le développement qui suit laissent à penser qu'il se poursuivait au moins jusqu'au sommet de l'éminence rocheuse du secteur 3.

Même si aucun mobilier n'a été mis en évidence dans la proximité de ces structures, de nombreux fragments de tuiles plates à rebord ont été mis en évidence dans le ravin immédiatement au-dessous (et difficile à prospector). Un mur devait certainement fermer cet ensemble à l'Est, aujourd'hui effondré, comme l'attestent les *tegulae*.

À partir de ces diverses observations, nous pouvons tenter de comprendre cet espace.

- D'abord, au sud du mur M5, nous sommes confrontés à un fort pendage assez peu accessible à la circulation et, pour ce que nous avons pu constater, sans aucune trace bâtie. Ce mur, ainsi qu'évoqué à son propos, pourrait se poursuivre en direction de l'Ouest comme le laissent penser un certain nombre de creusements dans son alignement.
- Au Nord du mur M1, l'ensemble bâti indique une structure pour laquelle nous suspectons une lacune : le mur à l'Est.
- En définitive, c'est par l'espace entre M1 et M5 que l'on s'attend à comprendre la fonction de cet ensemble. Le pendage en direction de l'Est est nettement plus praticable mais s'interrompt par le ravin. S'il n'a pas été possible d'approcher le vide à cet endroit pour des raisons évidentes de sécurité, nous nous risquons à une hypothèse au regard de nos observations précédentes du mur de terrasse du secteur 6. En effet, il semblait que ce mur, lorsqu'on le suivait vers l'Est pouvait obliquer contre le rocher en direction du Nord.

---

<sup>20</sup> Des corrections seraient à apporter au relevé sur lequel nous nous appuyons dans ce développement. Les proportions paraissent parfois abusives et les localisations à préciser.



Si des éléments pouvaient accréditer cette hypothèse fragile, nous serions alors en présence d'un accès au Pic. Les témoignages archéologiques seraient fort rares en raison de l'importante érosion en ce lieu comme le prouve l'incomplétude du bâtiment que nous supposons.

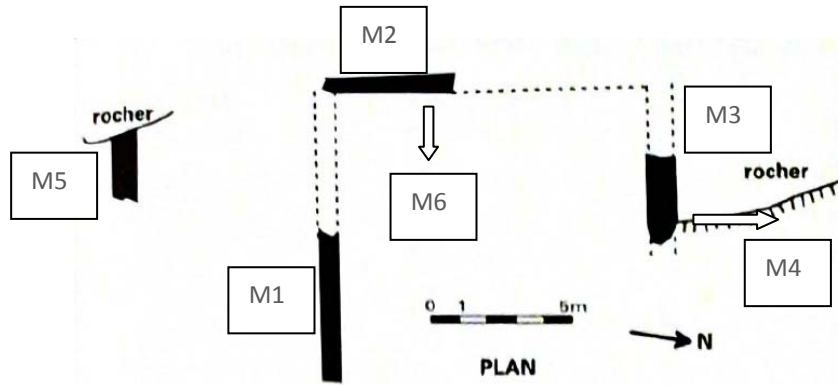


FIGURE 67 - SECTEUR 3 - MURS ÉPARS - RELEVÉ DE DAUMAS ET LAPIERRE 2006, P. 15

### Secteur 5

Deux murs se suivent de façon rectiligne et à peu près parallèle sur pas moins de 10 m de longueur. L'un, d'environ 0,85 m de largeur est conservé en élévation sur 0,40 à 0,90 m (Figure 68 ; Figure 70). Quant au second mur, très détérioré, il se présente comme un mur de terrasse dont nous n'avons pas pu apprécier la largeur.

Ces deux murs parallèles et disposés sur deux niveaux évoquent un parapet ainsi qu'un espace de circulation soutenu par le mur de terrasse qui permettrait d'accéder à la partie la plus à l'ouest du pic. Nos observations n'ont guère apporté d'éléments de plus que ceux évoqués par Daumas et Lapierre. Tout au mieux conviendrait-il de reconsidérer les creusements de la partie sommitale du rocher (Figure 69) qui pourraient fonctionner en lien avec le mur parapet et constituer un prolongement de ce mur de couronnement nord du pic.

Aucune autre structure n'a été repérée au-delà de ces deux murs.



FIGURE 70 – SECTEUR 5 - MUR QUI LONGE LA CRÊTE – VERS EST (AVEC DÉTAIL DU CREUSEMENT 2)



FIGURE 68 – SECTEUR 5 - MUR QUI LONGE LA CRÊTE - VERS OUEST



FIGURE 69 – SECTEUR 5 - CREUSEMENT 1



FIGURE 71 – SECTEUR 1 - CREUSEMENT DE TYPE "CARRIÈRE" (AVEC DÉTAIL) – SOURCE GÉOPORTAIL



### B.1.6. LES CREUSEMENTS

---

Un nombre significatif de creusements – terme volontairement générique pour rendre compte d'un ensemble d'aménagements effectués directement dans le rocher – a été repéré sur l'ensemble du Pic. S'ils paraissaient signaler des efforts d'aménagements ponctuels, leur itération nous a amené à les considérer dans leur ensemble mettant ainsi en évidence une organisation, des alignements, qui échappent encore à notre compréhension.

#### Secteur 3

Les creusements sont particulièrement nombreux dans le secteur 3, d'ailleurs neuf sont disposés dans une certaine proximité et fonctionnent ensemble. Au regard de nos moyens, il ne nous a pas été possible de proposer un plan de localisation de ces creusements.

##### ○ *Creusements « circulaires »*

Subcirculaires serait plus à propos pour traiter de ces creusements. Seuls deux déjà observés lors des repérages précédents correspondent à cette catégorie, les creusements 3 et 4 (Figure 83).

- Creusement 3 (Figure 74) : il se présente sous la forme d'un ovale dont les diamètres sont de 0,32 m au maximum (Est/Ouest) et 0,24 au minimum (Nord/Sud). La profondeur est à peu près constante, autour de 0,05 m.
- Creusement 4 (Figure 75) : il se présente sous une forme allongée qui s'étire jusqu'à 0,50 m sur sa longueur Nord/Sud et oscille entre 0,18 et 0,22 m pour sa largeur selon les extrémités septentrionale et méridionale de sa largeur Est/Ouest. Par ailleurs, ajoutons que le creusement s'accroît en profondeur dans sa partie sud atteignant jusqu'à 0,17 m alors qu'il n'est que de 0,05 m à son opposé. Dans ce deuxième cas, l'éminence dans laquelle prend place ce creusement (Figure 80) ainsi que l'ornière qui la prolonge incitent à penser que ce creusement servait à maintenir une structure d'importance.

##### ○ *Creusements « encoches »*

De prime abord, le creusement 2 (Figure 73) saute aux yeux par l'ampleur du rocher qui a été travaillée. Loin d'être isolé, il apparaît en fait comme constitutif d'un ensemble de creusements que nous avons pu mettre en évidence dans ce secteur 3 et qui s'étalent non seulement sur la partie sommitale de l'éminence rocheuse, mais aussi sur ses flancs oriental et occidental. Qu'il s'agisse du creusement 2, que nous venons d'évoquer, voire le 1 (Figure 72 ; Figure 73) ou le 5 (Figure 76), nous sommes confrontés à des aménagements pratiqués dans le rocher certainement destinés à asseoir la base d'un mur.



- **Creusements « marches »**

Les « marches » que nous avons remarquées sur le flanc de l'éminence rocheuse présentent un intérêt particulier par leur forme ainsi que leur localisation. Si nous avons distingué un ensemble de creusements alignés – le 6 (Figure 77), le 7 (Figure 81), le 8 (Figure 78) et 9 – ils apparaissent comme bien plus modestes et discrets que les creusements circulaires et encoches.

Il convient de noter qu'un nettoyage systématique du flanc de cette éminence rocheuse permettrait de distinguer clairement l'ensemble de ces marches que nous avons signalées voire, peut-être, d'en distinguer de nouvelles.

- **Creusement « linéaire »**

Si les creusements « encoches » se présentent, d'une certaine manière, perpendiculairement au mur que nous restituons, les creusements « linéaires » paraissent plutôt soutenir lesdits murs sur la longueur. Nous rangeons dans ce cas les creusements 10 du secteur 3 (Figure 84) ainsi que les creusements du secteur 5 (Figure 69).

- **Creusement « carrière »**

La pierre utilisée pour les différentes structures paraît locale. Elle l'est certainement. En effet, il n'est qu'un même calcaire très similaire à celui du pic que l'on retrouve dans les constructions. Il paraît évident qu'un tel apport de matériaux se soit opéré directement à partir du sommet du pic. Des apports de matériaux sont attestés à partir du bas à l'instar des nombreux galets utilisés dans les mortiers.

Cet espace pourrait tout à fait correspondre à un grand creusement du rocher assez homogène que l'on retrouve dans le secteur 1 (Figure 71). Ce creusement forme un banc de près de 20 m de long qui pourrait correspondre par cette particularité à une carrière utilisée pour l'extraction des matériaux nécessaires. Aucune trace matérielle ne permet cependant d'alimenter cette hypothèse.

## **Secteur 5**

Au niveau du point culminant du pic, au-dessus des structures bâties avec contrefort et dans un relatif alignement avec le long mur observé sur la face septentrionale, quelques creusements ont été observés, au moins deux (Figure 70 ; Figure 69). À n'en pas douter, ils servaient de la même manière que les cas précédents, à assoir les maçonneries sur une surface plane. L'un d'eux (Figure 69) se présente sous forme d'un canal sans véritable comparaison avec ceux déjà observés précédemment.



FIGURE 72 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 1 - VUE DEPUIS L'EST



FIGURE 73 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 2 - VUE DEPUIS L'OUEST



FIGURE 74 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 3 - VUE DEPUIS LE SUD



FIGURE 75 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 4 - VUE DEPUIS LE SUD



FIGURE 76 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 5 - VUE DEPUIS L'OUEST



FIGURE 77 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 6 - VUE DEPUIS L'EST



FIGURE 78 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 8 - VUE DEPUIS L'EST



FIGURE 79 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 6 - VUE DEPUIS LE SUD



FIGURE 80 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 4 - VUE DEPUIS LE SUD



FIGURE 81 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 7 - VUE DEPUIS L'EST



À l'exception des creusements 3 et 4, d'axe Est/Ouest, tous les creusements sont disposés selon l'orientation Nord/Sud. Le symbole des cercles concentriques indique la localisation de l'altitude (Annexe 2)

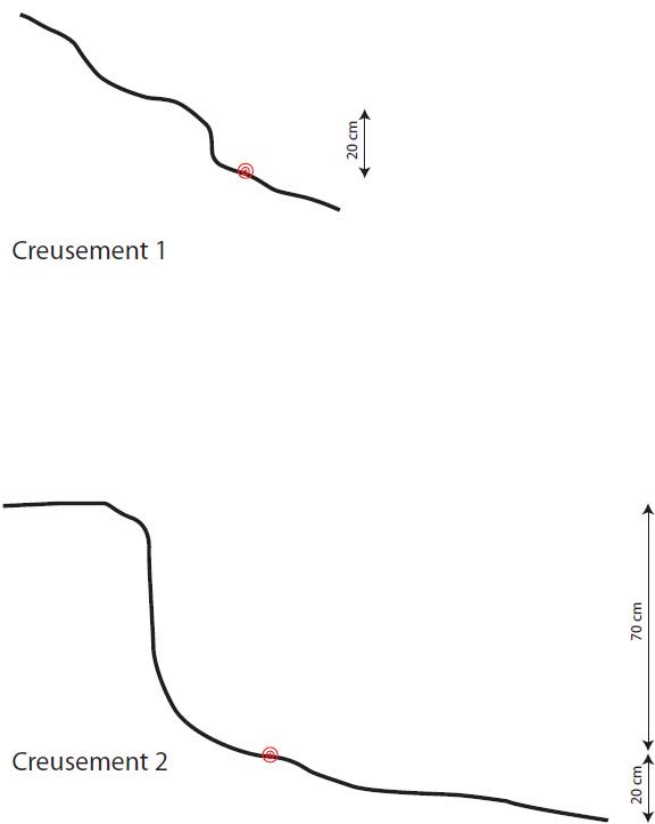


FIGURE 82 – SECTEUR 3 - CREUSEMENTS 1 & 2

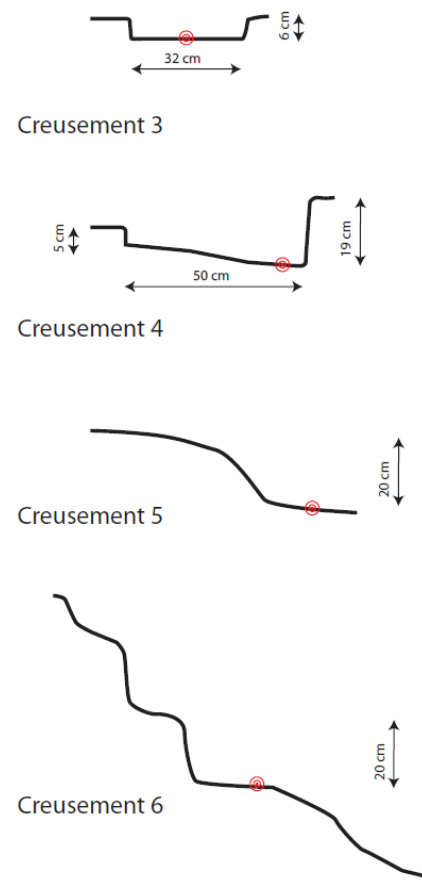


FIGURE 83 – SECTEUR 3 - CREUSEMENTS 3, 4, 5 & 6



FIGURE 84 – SECTEUR 3 - CREUSEMENT 10 ET MUR 4



## B.2. LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

### B.2.1, LA CÉRAMIQUE PROTOHISTORIQUE

---

*L'ensemble se compose de 48 fragments (Figure 85).*

#### **Céramique modelée : 48 fragments dont quelques traces de céramiques tournées**

- Céramiques modelées et tournées (tournassées ?) de cuisson réductrice à fin de cuisson oxydante. Certaines pâtes sont plus sombres, d'autres plus blanches et le dégraissant ajouté varie aussi en taille des éléments minéraux ainsi qu'en densité :
  - o 38 fragments de panse (dont très petits morceaux)
  - o 4 fragments de panse de taille moyenne dont 1 à gros dégraissant à cuisson oxydante, un autre de forme très évasée.
  - o 3 fragments de panse avec marques distinctives sur paroi externe, sous forme de lignes verticales ou petites gorges horizontales.
  - o 1 fond
  - o 1 fond avec traces de tour
  - o 1 petit bord très recourbé (Figure 86)

Malgré une distinction liée à l'utilisation d'un tour, il convient de rappeler l'apparente homogénéité des céramiques attribuées à cette période. Elle plaide pour une production locale de ces poteries.

Bien que les VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles soient parfois réputés pour leur production de céramiques modelées, aucune de celles découvertes n'est assimilable au haut Moyen Âge d'après les céramologues consultés. Les avis convergent plutôt pour associer ce mobilier – malgré l'absence d'élément typologique – à une chronologie qui s'étend de l'âge du Bronze ancien jusqu'au premier âge du Fer. Plus certainement, nous avons à faire à des céramiques datant de la fin de l'âge du Bronze, à l'instar du bord évoqué précédemment.

Quoi qu'il en soit, nous avons ici une production qui atteste d'une occupation longue du pic au cours de la protohistoire au regard de caractéristiques qualitative et quantitative. D'abord en termes quantitatifs, nous avons une production qui se distingue par sa forte présence, presque 1/3 de l'ensemble des tessons recueillis sur l'adret du pic, ainsi que par son éparpillement large du sommet aux pierriers. Ensuite, certaines formes ainsi que la présence de tessons modelés et tournés ouvre sur un ancrage temporel long.

## B.2.2. LA CÉRAMIQUE ANTIQUE

---

*L'ensemble se compose de 81 fragments.*

### **Période augustéenne : 21 fragments**

- Paroi fine précoce : 4 très petits fragments (Figure 88)
  - o 2 fragments de bord, très similaires, constitués par un repli de la pâte sur elle-même pour marquer le bord, souligné juste en-dessous de sa double épaisseur par une petite gorge. Le bord est haut de 0,6 cm avec une épaisseur entre 0,3 et 0,4 cm avec une panse de 0,2 cm.
  - o 2 fragments de panse dont l'une dispose de stries verticales, d'épaisseur entre 0,1 et 0,2 cm pour l'un et 0,2 et 0,3 cm pour l'autre.
- Paroi fine peinte : 14 fragments (Figure 87)
  - o 3 fragments de fond de 0,3 et 0,4 cm d'épaisseur.
  - o 1 fragment avec indication possible d'une carène et épaisseur entre 0,3 et 0,4 cm.
  - o 1 fragment bien plus gros que les autres avec une hauteur de 4,7 cm et une épaisseur qui se situe entre 0,2 et 0,3 cm. La panse présente une courbure qui n'est pas directement marquée sur sa face externe.
  - o 9 petits fragments de panse dont l'épaisseur varie de 0,2 à 0,4 cm. Chaque fragment est différent des autres.

Par certains aspects, ces fragments se rapprochent du type celtique (Lattara 6 - 1993 : CELT) dont la production se poursuit jusqu'au début de notre ère. Les céramiques sont bien lissées avec des bandes peintes.

- Sigillée italique : (Figure 88)
  - o 1 petit éclat dont l'épaisseur n'est pas restituable.
- Amphore italique : 2 fragments potentiels (Figure 92)
  - o Fragments inférieurs à 8 cm de largeur et 6 cm de hauteur. L'épaisseur est d'environ 1,5 à 1,6 cm.

### **Haut Empire : 8 fragments**

- Sigillée sud gauloise : 1 fragment (Figure 88)
  - o 1 bord très petit et endommagé, entre 0,3 et 0,4 cm d'épaisseur. Le bord est marqué dans la partie interne par une petite gorge sommitale.
- Céramiques communes et fines claires : 3 fragments
  - o 3 fragments de panse de 0,3 à 0,4 cm d'épaisseur dont un élément de gobelet.
- Amphore 2 fragments
  - o 1 fragment d'anse d'amphore indéterminée ;
  - o 1 fragment de col d'amphore indéterminée : épaisseur entre 1,9 et 2,4 cm.
- *Dolium* : 2 fragments (Figure 89)
  - o 2 fragments d'une pâte à dégraissant de calcite concassée : Charlotte Carrato propose de l'associer au plus grand atelier de Gaule Narbonnaise qu'elle localise approximativement à la confluence

Drôme/Rhône et qui aurait fonctionné dès l'époque tibéro-claudienne et ce, jusque dans le courant du II<sup>e</sup> siècle.

### **Bas Empire et Antiquité tardive : 7 fragments**

- Amphore africaine : 3 fragments (Figure 91)
  - o 2 éléments de panse dont l'épaisseur est d'environ 0,9 cm jusqu'à 1 cm ;
  - o 1 fragment appartenant à une partie haute de diamètre plus petit, qui s'affine (0,7 à 0,6 cm) et s'évase légèrement.
- Pierre ollaire : 1 fragment (Figure 90)
  - o 1 élément de panse dont l'épaisseur est d'environ 0,8 à 0,9 cm. Outre les nombreuses traces liées au tournage de cette poterie, elle présente un petit bourrelet de 0,3 à 0,4 cm de hauteur au-delà duquel elle s'affine très légèrement.
- Céramique kaolinithique
  - o 1 fond potentiellement à attribuer à la période tardive ;
  - o 1 fragment de panse.
- Fragment de bord : 1 fragment
  - o Céramique commune grise de pichet ou de cruche qui pourrait correspondre à une production de type « grise provençale » avec une lèvre plutôt carrée au bourrelet pincé : faciès V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup>
    - ➔ *Ce fragment pourrait être plus tardif.*

### **Céramiques communes claires : 23 fragments**

- Fragments de fond : 3 fragments
  - o 1 fond complet ;
  - o 2 fragments.
- Fragments de bord : 1 fragment
  - o Bord simple de 0,4 cm d'épaisseur.
- Fragments de panse : 15 fragments
  - o 18 très petits fragments de panse ;
  - o 1 très petit fragment avec décoration en vaguelettes.

### **Céramiques communes non datées : 23 fragments**

- Fragments de bord : 3 fragments
  - o Bord simple ;
  - o Bord replié ;
  - o Bord avec lèvre triangulaire.
- Fragment de fond : 1 fragment
  - o Fond avec départ de panse.
- Fragments de panse : 16 fragments
  - o 15 très petits fragments de 0,2 à 0,7 cm d'épaisseur, de pâtes très variables, cuissons oxydantes et réductrices, avec dégraissant plus ou moins gros ;
  - o 1 fragment légèrement plus gros de 0,8 cm d'épaisseur.



- Fragments de panse avec carène : 3 fragments
  - o 3 fragments différents dont l'un avec double carène d'épaisseurs variables de 0,3 à 0,6 cm d'épaisseur.

Les céramiques antiques précoces sont assez nombreuses et, de façon globale, celles du Haut Empire s'avèrent bien plus nombreuses que les céramiques tardives. De plus, ces dernières présentent un flottement chronologique à l'instar de la pierre ollaire dont le développement alpin s'effectue de la fin du III<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle avec un répertoire de forme qui évolue assez peu. Par commodité, nous proposons une fourchette IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> qui correspond à une période de forte diffusion. Notons par ailleurs que les autres céramiques des Bas Empire et Antiquité tardive, à l'exception des amphores africaines, sont aussi assez incertaines et cette attribution pourrait être contestée.

Demeurent les céramiques communes non datées ainsi que les céramiques communes claires dont le nombre assez important (46 fragments) renforce l'hypothèse de la fréquentation antique mais ne permet guère d'affiner la chronologie.



FIGURE 85 – FRAGMENTS DE CÉRAMIQUES PROTOHISTORIQUES

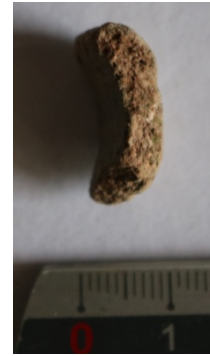


FIGURE 86 – FRAGMENT DE BORD – CÉRAMIQUE PROTOHISTORIQUE



FIGURE 87 – FRAGMENTS DE CÉRAMIQUES À PAROI FINE PEINTES



FIGURE 88 – FRAGMENTS DE CÉRAMIQUES AUGUSTÉENNES



FIGURE 89 – FRAGMENT DE DOLIUM



FIGURE 90 – FRAGMENT DE PIERRE OLLAIRE



FIGURE 91 – AMPHORE AFRICAINE



FIGURE 92 – AMPHORES ITALIQUES ?

### **B.2.3. LA CÉRAMIQUE MÉDIÉVALE**

---

*L'ensemble se compose de 13 fragments.*

#### **Céramiques communes : 12 fragments**

- Fragments de panse : 11 fragments
  - o 4 fragments de céramiques communes grises ;
  - o 2 très petits fragments de céramiques communes kaolinithiques ;
  - o 3 fragments de céramiques communes kaolinithiques totalement blanches avec décors de stries horizontales ;
  - o 1 fragment de céramique à pâte kaolinitique très grossière ;
  - o 1 fragment de céramique kaolinitique décorée à la molette d'une épaisseur qui varie de 0,7 à 0,5 cm.
- Fragment de fond : 1 fragment
  - o Céramique commune grise très grossière à pâte kaolinitique.

Dans l'ensemble, ces céramiques sont assez homogènes et renvoient vers une production drômoise/rhodanienne assez caractéristique des IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. De plus il convient de remarquer que ces découvertes, qui se concentrent dans l'espace situé sous la citerne sont assez peu nombreuses au regard de la quantité des céramiques antiques ou protohistoriques.

### **B.2.4. LA CÉRAMIQUE INDÉTERMINÉE**

---

*L'ensemble se compose de 4 fragments.*

Ces céramiques demeurent énigmatiques pour les spécialistes car pas assez caractéristiques d'une période.

- 2 fragments de fonds ;
- 1 fragment de panse lissé sur sa face externe et laissé brut en interne ;
- 1 fragment de bord qui présente sur sa collerette le négatif d'un bourrelet qui correspondrait au vestige d'un canal de mortier qui évoque le type de céramique à pâte claire récente (Lattara 6 – CL-REC type 21 c) avec les réserves qu'il se doit.

Se peut-il que certaines de ces céramiques soient modernes ?

### **B.2.5. LE VERRE**

---

Le verre a été soumis pour étude à Janick Roussel-Ode dont nous livrons ici l'avis. Il s'agit d'un ensemble de 7 fragments de formes et teintes assez variées comprenant notamment plusieurs bords (Figure 93) :



« Les quelques verres collectés s'inscrivent dans des productions du I<sup>er</sup> siècle de n. è., voire le début du suivant pour le fragment de panse incolore. Le bord de coupe vert émeraude renvoie à un groupe dont le pic de représentation se situe dans le 2<sup>nd</sup> quart du I<sup>er</sup> s. de n. è. La forme de l'embouchure de la bouteille et celle du gobelet sont également caractéristiques de ce siècle :

- 1 fragment de bord de coupe moulée vert émeraude ; petit marli à bord arrondi. Ø bord : 100 mm (n° 1) ;
- 3 fragments bleu-vert indéterminés. 1 fragment d'embouchure de bouteille bleu-vert, Is. 50/51 ; large bord aplati, lèvre arrondie par repli du verre vers l'extérieur. Ø bord : 50 mm (n° 2) ;
- 1 fragment de bord de fin gobelet cylindrique bleu-vert, Is. 34 ; lèvre arrondie et bord vertical très légèrement évasé. Ø bord : 90 mm (n° 3) ;
- 1 fragment de panse incolore cylindrique, sans doute de bouteille. Ø panse : 100 mm (n° 4) ».

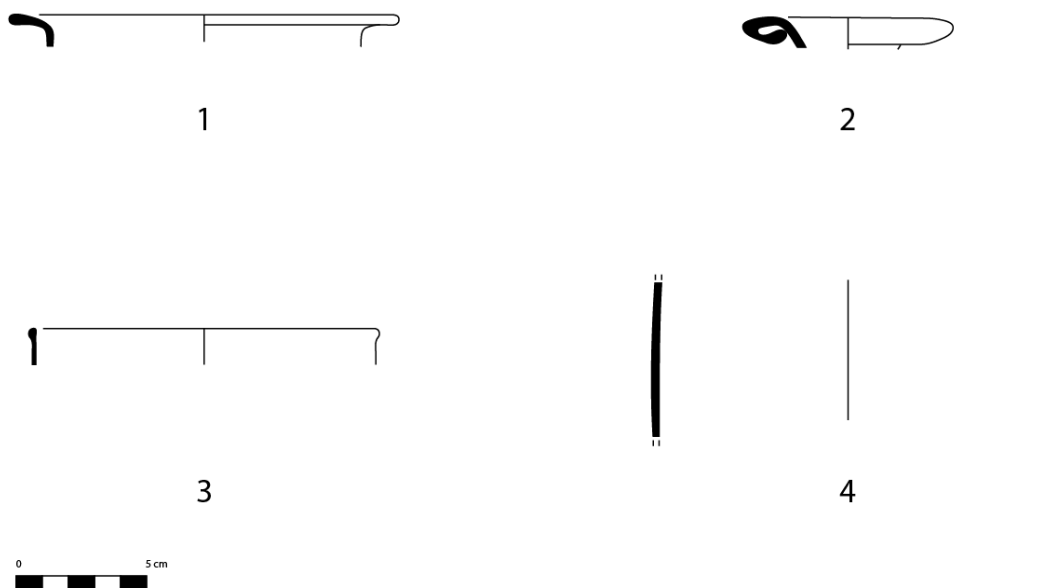


FIGURE 93 – VERRE - DESSINS DE JANICK ROUSSEL-ODE

L'essentiel de ces tessons relèvent d'une production commune, courante. Janick Roussel-Ode propose cependant de voir dans le fragment moulé vert émeraude, plus rare, une production italienne de qualité – une vaisselle semi-luxueuse – dont l'origine pourrait être romaine.

## B.2.6. LES CLOUS

---

Quelques clous (Figure 98) représentent les petits objets métalliques qui ont été découverts. Nous avons pu en distinguer 8 (dont un de forme plus incertaine et associé aux clous par commodité) qui se répartissent en 4 catégories :

- Les clous de grande taille sont trois. Deux ont leur pointe cassée à l'extrémité quand le troisième est complet et conservé parfaitement droit. Ce dernier mesure 8,5 cm et présente la particularité d'avoir une pointe de section hexagonale à proximité de la tête qui devient carrée après environ 2 cm. Cette section mesure 0,9 cm à la base de la tête et 0,5 à sa moitié. Sa tête est plate et pas vraiment circulaire, elle mesure 1,7 cm de côté. Les deux autres clous présentent une tête à peu près similaire mais une pointe de section carrée de 0,6 cm pour l'un et 0,5 pour l'autre. Leur longueur conservée sans altération liée à leur utilisation est respectivement de 4 et 6,5 cm.
- Deux autres clous disposent d'une tête légèrement plus petite (environ 1,2 et 1,1 cm) pour des sections de 0,4 cm à la base de la tête. S'ils ne sont pas conservés dans leur totalité, l'un mesure 2,8 cm et se présente de façon droite quand l'autre, de 4,6 cm environ, a subi une contrainte qui a pliée sa pointe.
- Un clou présente des dimensions assez proches de ces derniers (3,7 cm de hauteur, tête d'environ 1,3 cm) mais s'en distingue car il est recouvert de plomb. Les nombreuses concrétions laissent penser qu'il ne s'agit pas d'un clou en plomb mais bien d'un ajout ultérieur pour lui conférer des caractéristiques certaines en lien avec sa fonction. Il pourrait notamment s'agir d'un soin apporté afin d'éviter que le clou, en contact avec l'eau, ne rouille et se corrode.
- Le plus petit clou présente deux caractéristiques : il dispose d'abord d'une tête arrondie assez circulaire et par ailleurs d'une pointe de section carrée (0,3 cm) pliée à angle droit en son milieu (environ 2 cm de longueur). L'extrémité de la pointe avait déjà, au préalable, été repliée. Ainsi, outre une fonction de fixation de plusieurs éléments entre eux, ce dispositif visait à ne pas blesser ou endommager les matières qui entraient en contact avec le clou. La tête arrondie proéminente (0,6 cm) manifeste un évident souci esthétique car aucune usure ne semble l'avoir affecté.

Le dernier est très incertain et mesure moins de 2 cm de long. Ainsi, dans cet ensemble nous pouvons remarquer une certaine variété, manifeste dans les spécificités de certains clous : calibre hexagonal à proximité de la tête ; tête arrondie ; pointe recourbée à 45° ; clou recouvert de plomb.

Il pourrait paraître évident de conférer une fonction architecturale aux plus grands clous. A contrario, le clou recouvert de bronze ou celui à tête arrondie devait avoir une toute autre fonction. Le premier acquerrait ainsi une plus grande résistance à l'eau quant au second, nous avons de prime abord penché pour un clou de *caligae*, mais ses dimensions pourraient plutôt évoquer un élément de coffret. Nous n'excluons pas par ailleurs la possibilité d'y voir un élément de parure.

### B.2.7. LES SCORIES MÉTALLIQUES

Quatre petites scories métalliques (Figure 99) ont été découvertes dans les pierriers prospectés :

- La plus petite mesure moins de 2 cm sur 1,5.
- Deux, de taille modeste, ont des mesures inférieures à 3,5 x 2 cm environ pour une hauteur toujours inférieure à 2 voire 1,5 cm. Leur masse est de 17 et 19 g. Le plus lourd paraît être le plus petit ce qui pourrait indiquer une variation de densité. Ce dernier dispose par ailleurs de nettement moins d'alvéoles.
- Le plus important mesure environ 3,5 x 3 cm pour une hauteur variant entre 1,5 et 2 cm. Sa masse est de 44 g.

Ces éléments attestent donc d'un travail du fer sur le pic. Rien ne permet cependant d'apporter plus de précisions sur l'ampleur de ce travail ou sur la période de laquelle ils relèvent. En l'état, il s'agit de vestiges d'un entretien des objets métalliques dont disposaient les occupants plutôt que d'une production d'outils ou biens manufacturés.

### B.2.8. LES TERRES CUITES ARCHITECTURALES

Il serait vain de prétendre livrer un inventaire des terres cuites architecturales qui ont été observées et récoltées sur le pic. En effet, leur nombre est très élevé et ne peut être chiffré – quelques milliers ? –, tout au plus pouvons-nous apporter des précisions qualitatives sur les éléments notables qui ont été portés à notre connaissance.

- Les tuiles plates à rebord de type *tegulae* sont les plus largement représentées (Figure 94). Attestées de longue date quasiment par tous ceux qui se sont rendus au sommet du pic, elles se caractérisent par une grande diversité formelle et dans la composition de leur pâte (Annexe 5).
    - o Les formes varient surtout au niveau des rebords, l'épaisseur des *tegulae* demeure comprise entre 2,4 et 2,7 cm (11 occurrences sur 18 mesurées, 3 inférieures à 2,2 cm et 4 supérieures à 2,9). Quant au rebord en lui-même, il varie grandement dans sa forme
      - 2 disposent d'une encoche ;
      - 2 disposent d'un rebord plat.
- La mesure de ces rebords varie :
- Concernant la hauteur observée des rebords : 11 sont entre 4,8 et 5,3 cm, 1 cas inférieur à 4,5 cm, 3 cas entre 5,4 et 6 cm, 1 cas présente une hauteur supérieure à 7 cm ;
  - Concernant l'épaisseur : 12 sont comprises entre 2,3 et 3,6 cm, 2 inférieures à 1,9 cm et 4 supérieures à 4 cm.
- o Les gorges sont plus ou moins bien marquées :
    - 1 seul cas où l'on remarque son absence claire ;
    - 3 cas où elle est particulièrement bien marquée (1,2 à 1,6 cm de largeur) ;



- 7 cas de gorges grossièrement réalisées.
  - La pâte se divise en deux grandes catégories<sup>21</sup> :
    - Pâte rosée (6), orangée (9) voire tirant sur le rouge avec de petites inclusions minérales (2) ou assez grosses (2). Ces dernières évoquent l'aspect des *dolia*.
    - Pâte jaunâtre (2) tirant sur le blanc (1) voire noire avec des inclusions minérales d'éléments noirs (1).
- Plus rares mais assez présentes, des *imbrices* sont aussi distinguées (11). Les pâtes sont assez similaires à celles évoquées précédemment et dénotent une origine parfois commune de ces éléments : celles d'aspect jaunâtre (3) et avec inclusions minérales noires (2) ; celles de pâte rosée (4) voire rouge avec gros dégraissant (2). Il est à noter que parmi ces imbrices, toutes très fragmentaires, certaines apparaissent clairement ne pas disposer d'un profil symétrique. Leur épaisseur est comprise entre 1,5 à 2,2 cm.
- Non sans surprise, car évoqué dans la bibliographie<sup>22</sup>, des fragments de *tubuli* sont aussi largement représentés dans les pierriers (12 fragments disposant des stries caractéristiques). Malgré la faible quantité, ils attestent de l'importance de la construction disposant d'un système de chauffage, dont la localisation avoisine certainement la citerne.
- Notons enfin la présence de terres cuites architecturales plates, sans caractéristiques notables (19 fragments observés) de matières comparables à celles évoquées précédemment et d'épaisseur variant de 2 à 3 cm (16), un cas est inférieur à 2 cm et un autre mesuré à 4,3 cm. On constate que ces mesures correspondent parfaitement à celles indiquées pour les *tegulae*, ce qui pourrait nous amener à considérer ces fragments comme relevant du même ensemble. Notons cependant un fragment bien plus épais, de 4,3 cm, qui pourrait quant à lui être un élément architectural différent à l'instar d'une brique.

### B.2.9. LES AUTRES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Il est à noter qu'au sein des pierriers, un ensemble de 31 éléments de tuf ont été ramassés (Figure 96) dont 6 très petits fragments et 2 présentant la forme manifeste de claveaux (Figure 97).

Le tuf étant absent du pic, ces pierres proviennent d'une importation évidente dont nous ignorons tout. Cette matière – comme la forme de claveau l'indique – servait principalement pour alléger les parties hautes et permettre d'effectuer des baies cintrées. Ceci-dit, l'arc conservé en élévation dans la citerne n'est pas constitué de tuf, aussi convient-il d'associer ces éléments, avec toutes les réserves qu'il se doit, à des structures habitables situées au-dessus de la citerne ou dans ses alentours.

---

<sup>21</sup> Il convient de bien rappeler qu'il s'agit ici d'un classement subjectif basé sur une rapide observation des fragments des terres cuites architecturales.

<sup>22</sup> Planchon et Teyssonneyre 2011.



FIGURE 94 – FRAGMENTS DE *TEGULAE*



FIGURE 95 – MORTIER DES MAÇONNERIES



FIGURE 96 – FRAGMENTS DE TUF



FIGURE 97 – CLAVEAU EN TUF



FIGURE 98 – CLOUS



FIGURE 99 – SCORIES MÉTALLIQUES



FIGURE 100 – ENDUITS PEINTS ROUGES



FIGURE 101 – ENDUITS PEINTS BLANCS

### B.2.10. LES ENDUITS PEINTS

---

Essentiellement deux types d'enduits peints ont été découverts, des blancs (Figure 101) et des rouges (Figure 100). Il est toutefois possible d'effectuer quelques distinctions dans l'ensemble :

- Enduit peint blanc
  - o 8 fragments (dont 3 très petits) attestent d'un enduit peint blanc très éclatant. Il est apposé sur un mortier clair notamment composé par un sable avec de nombreux très petits cailloutis. L'épaisseur des morceaux conservés oscillent entre 0,6 et 1,1 cm.
- Enduit peint rouge
  - o 7 fragments attestent d'un enduit rouge appliqué sur un mortier hydraulique avec des inclusions minérales et des petits fragments de céramiques. Dans cet ensemble, une distinction est à effectuer selon la granulométrie : deux fragments disposent en effet d'inclusions qui peuvent atteindre 1 cm quand les autres paraissent plus petits. Il se pourrait cependant que cette observation résulte d'un hasard lié à la maigre quantité de témoins, voir leur petitesse. Quoi qu'il en soit, la peinture rouge repose directement sur le mortier, sans couche de préparation.
  - o 1 fragment s'avère différent des autres en ce sens où la peinture est appliquée sur un mortier gris, dépourvu de grosses inclusions ainsi que d'éléments céramiques.

Dans tous les cas, ces mortiers utilisent des sables et graviers dont la provenance est fluviale, certainement liée à l'une des deux rivières qui bordent le pic à la base de son adret.

### B.2.11. LES MORTIERS<sup>23</sup>

---

De gros blocs de mortiers ont été récoltés lors de notre prospection (Figure 95). Ils nous ont parus intéressants en eux-mêmes ainsi que par comparaison de ceux utilisés dans les structures conservées en élévation, toutes liées au mortier. Au sein de ces dernières, il est de façon générale assez homogène, de couleur beige-jaunâtre avec des inclusions de petits galets (inférieurs à 2 cm). Or, parmi les blocs observés, nous disposons de mortier d'une granulométrie tout à fait comparable avec des inclusions de galets mais de couleur grise.

Notons enfin que des galets approchant les 4,5 cm de longueur ont été ramassés. Nous ignorons s'ils appartenaient à des mortiers mais leur importation depuis le pied du pic, à minima, paraît évidente.

---

<sup>23</sup> Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement de mobilier archéologique au sens où on l'entend canoniquement, nous développons ici un court paragraphe afin d'apporter des précisions concernant des vestiges architecturaux qui ne relèvent pas directement d'une structure.



## C. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

### Synthèse générale

L'ensemble des vestiges se répartit sur presque toute la crête du pic. Ils sont assez homogènes dans leur mise en œuvre :

- Mise en œuvre d'un *opus incertum* avec double parement systématique, à l'exception de la tour ;
- les murs sont construits de telle façon qu'ils forment toujours une trame orthogonale ;
- les bâtisseurs ont été sensibles à créer des effets de symétrie aussi bien dans la disposition des cuves de la citerne que dans l'implantation du contrefort sur les murs des secteurs 2 et 5 ;
- l'épaisseur des murs est assez régulière, autour de 0,90 m à l'exception des structures du secteur 3 ;
- le mortier est beige/jaunâtre avec de nombreuses inclusions de petits cailloutis de rivière, de provenance certainement locale au pied du pic.

### Synthèse et hypothèses chronologiques

Cette cohérence dans la réalisation des maçonneries laisse tout de même penser à une relative contemporanéité de mise en œuvre. Même les creusements apparaissent toujours liés aux murs existants et l'essentiel d'entre eux correspondent à une même phase de monumentalisation du pic. Pour l'heure, il ne nous est pas possible de la dater précisément. Les découvertes de mobiliers effectuées pourraient cependant contredire totalement l'impression qui ressortait de l'analyse des monnaies découvertes dans l'environnement du pic et qui plaident pour une installation du Bas Empire. Un certain nombre d'occupants a su tirer parti des avantages que propose cet emplacement stratégique :

- Dès la protohistoire, l'occupation paraît avoir été assez dense comme l'atteste la forte présence de mobilier céramique découvert pratiquement du sommet jusqu'à la moitié de la hauteur du pic environ. Dans le pierrier au-dessous de la citerne, ces fragments sont très nombreux et, à ce titre, peuvent être révélateurs d'une occupation d'importance jusqu'alors inconnue.
- La mise en évidence de fragments de mobilier datables du Haut-Empire constitue la véritable surprise de cette prospection. La faible proportion de monnaies de cette période n'avait pas permis de prendre au sérieux une occupation pérenne contemporaine du développement de Lucus. Et pourtant, la forte proportion d'indices augustéens ouvre sur une nouvelle compréhension des vestiges bâtis et sur l'histoire de la capitale elle-même. Verrerie plus ou moins luxueuses, amphores italiques, *dolium*, céramiques fines... L'occupation n'était pas sporadique ! Reste à déterminer si la citerne, la voie ainsi que ces murs à contrefort malgré leur aspect si peu antique peuvent relever de cette période à laquelle il conviendrait aussi d'associer les *tubuli*, signe d'une aisance et d'une installation pérenne. Sur la voie qui rejoignait la voie Domitienne d'un côté et la vallée du Rhône de l'autre, le site devait être particulièrement visible pour les voyageurs qui arrivaient d'Italie.
- Mais alors, la période du Bas Empire se verrait donc reléguée à l'occupation de structures vieilles ou déjà en ruines ? Les nombreuses monnaies sont

peut-être trompeuses puisque nous ignorons tout de leur lieu exact de découverte. De plus, nous savons qu'à cette période la forte dévaluation monétaire facilita parfois leur perte. Le Pic-de-Luc ne saurait se prêter à une interprétation de simple refuge au regard même de sa position et de son accès : il constitue plutôt un cul-de-sac ainsi qu'une place bien trop exposée. Le site aurait pris ou conservé une fonction stratégique lors des troubles du III<sup>e</sup> siècle et notamment suite à la sécession de Postume. Le principal obstacle vient, il nous semble, des difficultés qui existent à caractériser des céramiques communes hors contexte ainsi que des datations flottantes : le vase en pierre ollaire pourrait se trouver sur place dès la fin du III<sup>e</sup> siècle mais tout aussi bien relever du IX<sup>e</sup> siècle. Quant à l'amphore africaine, elle pourrait être précoce et dater de la fin du II<sup>e</sup> siècle...

- De la même façon, au Moyen Âge, des personnes auraient pu profiter des structures encore en élévation pour établir une station plus ou moins temporaire. La période IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles est corroborée aussi bien par les monnaies que par les céramiques médiévales que nous avons découvertes. Pour autant, la faible proportion des unes et des autres ne plaide pas véritablement pour une occupation particulièrement forte. Les structures ne relèvent certainement pas de cet état et il est à remarquer qu'aucune réfection ou reprise n'a été mise en évidence – l'état de dégradation avancé du site peut tout simplement l'expliquer.

Aujourd'hui largement fréquenté par touristes et chasseurs, le site n'a connu aucune occupation qui nous ait été donnée de voir depuis le Moyen Âge central. Rappelons que le Claps qui est intervenu à la moitié du XV<sup>e</sup> siècle a enseveli un village médiéval au pied du pic (Bois et Ratz 2008). Cette installation devait sans doute s'accompagner d'une fréquentation sporadique des hauteurs à des fins d'observation. Après le Claps, la constitution des lacs accentua le désintérêt pour cette position.

#### Remarques de travail

La question principale qui se pose est celle de la fonction d'une telle implantation. Bien que l'hypothèse d'une installation domestique ne soit jamais véritablement retenue notamment en raison du relatif isolement (Planchon et Teyssonneyre 2011, p. 80), nous invitons malgré tout à reconsidérer cette hypothèse au regard des quelques apports de cette prospection. Rappelons, outre la citerne, le système de chauffe, les enduits peints, un certain nombre de céramiques fines, etc., autant d'éléments qui plaident en définitive assez mal pour l'hypothèse d'un fortin du Bas Empire. La citerne devait disposer d'un étage ou être entourée d'un ensemble bâti afin de permettre son alimentation. Elle s'inscrivait nécessairement dans une structure élaborée qui associait des espaces divers et variés.

C'est d'ailleurs dans cet esprit d'une localité prestigieuse qu'il conviendrait de rapporter le témoignage de Vaugelas au XVIII<sup>e</sup> évoqué par Planchon et Teyssonneyre (2011, p. 79). Il évoque « les restes d'un chemin fort large et pavé qui tournant autour du coteau conduisait sur le sommet sur lequel on trouve les restes de bâtiments dont la forme et la maçonnerie indiquent un ouvrage des Romains » bien qu'aucun témoignage archéologique de cet acabit n'ait jamais été mis au jour. Notre connaissance de l'agglomération de Luc à cette époque est bien

trop lacunaire pour nous permettre d'envisager une évolution du site entre le sommet et la plaine. Mais l'impression qui se dégage oscille entre une occupation antérieure ou postérieure à celle du développement de la capitale voconce.

Bien que nous ayons situé toutes les occupations sur le sommet du pic au prétexte de l'incommodité de la forte pente, il se pourrait que des structures aient trouvé place sur le versant sud. En effet, lors des prospections menées sur tout le flanc de la montagne à la recherche d'une continuité de la voie en direction de l'Ouest, des creusements suspects ont été remarqués. Ils n'ont pas été enregistrés pour l'heure en raison du manque du temps et des difficultés d'accès. Ces creusements auraient très bien pu être – à l'instar de ceux observés en secteur 3 – des négatifs créés pour asseoir des murs. Ceci-dit, leur localisation ne semblait pas correspondre avec celle attendue si la voie suivait une pente régulière vers le bas. A ce titre, il se pourrait que d'autres structures aient pu exister le long de la voie, tels des habitations, postes de guet, etc.

### Comparaisons

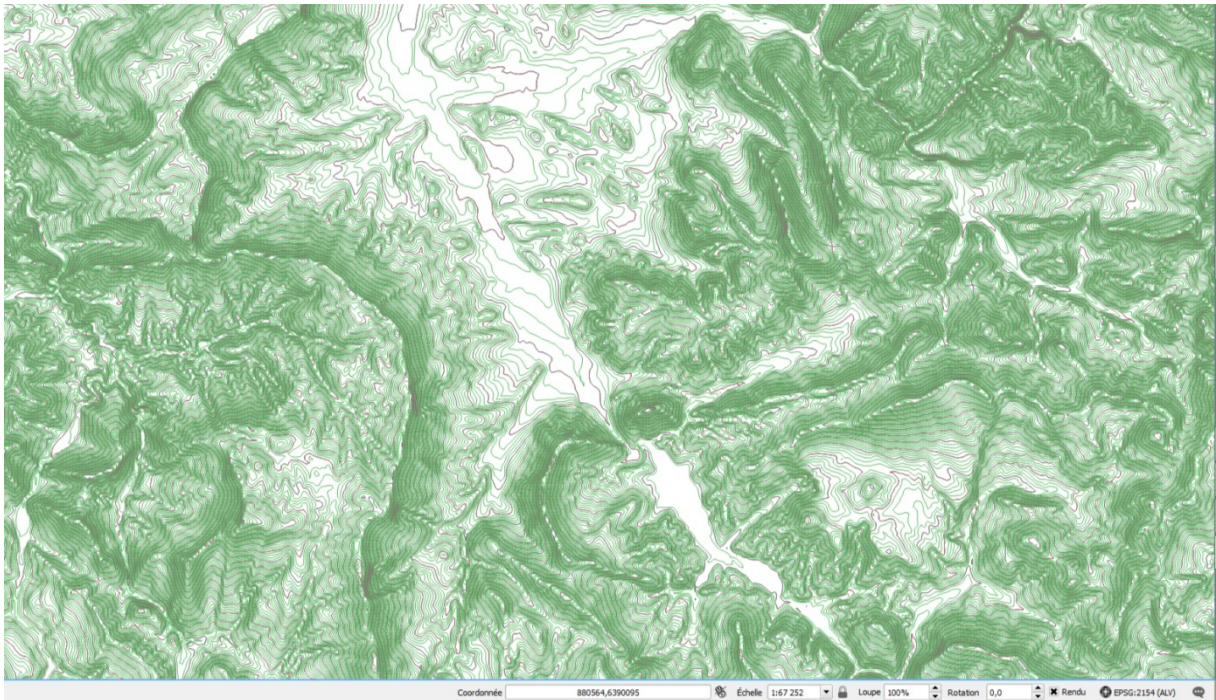
A considérer la citerne de prime abord, il convient de rappeler qu'elle est sans comparaison dans les Alpes. De façon globale, les citernes sur des sites de hauteur y sont assez rares, deux exemples nous viennent, celui du Néron (38) et de Musièges (74). Dans les deux cas, il s'agit de simples bassins jamais structurés dans un ensemble bâti assimilable à celui du pic. La contenance de celle du Néron atteint au maximum 350 m<sup>3</sup> – les mesures indiquent environ 14,5 par 6,8 pour un maximum de 3,5 m de profondeur, cf. CAG 38/4 – quand celles de Musièges avoisinent les 100 m<sup>3</sup>. La contenance de la citerne du pic paraît s'inscrire dans cet ensemble.

Les contreforts semi-circulaires ne nous évoquent de même aucune comparaison antique. En revanche des exemples approchant nous ont été signalés à Saint Blaise de Bollène (84) ou Saint-Eutrope d'Orange (84)... deux sites romans.

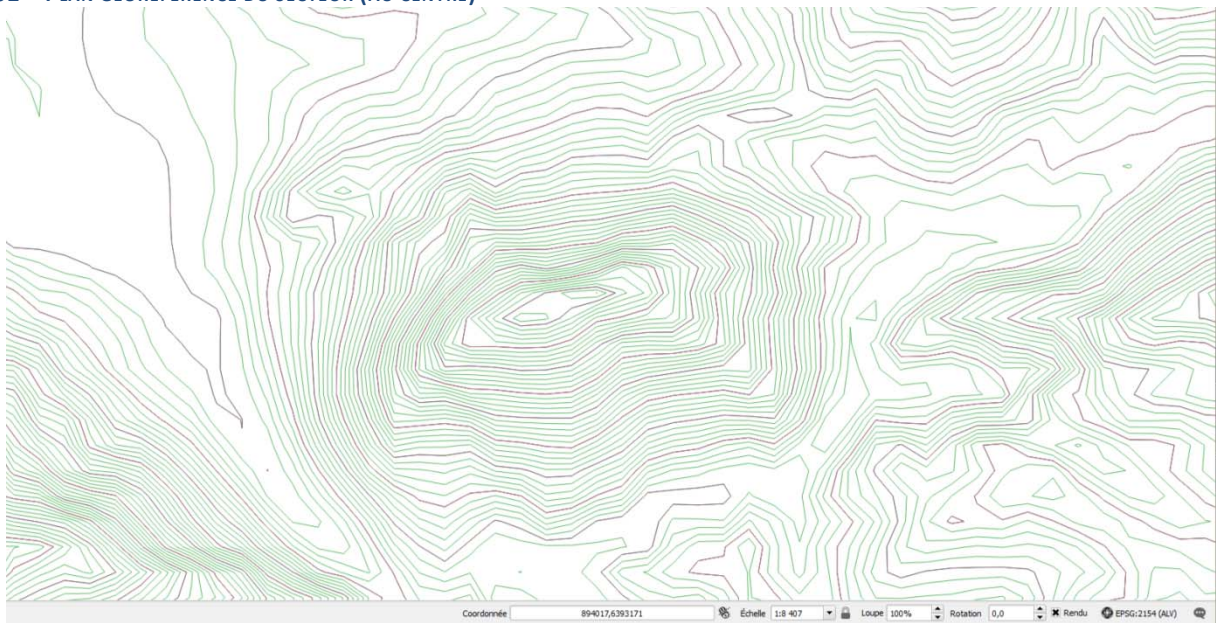
### Conservation

Un dernier mot relatif à l'état de conservation du site nous paraît opportun et des plus important. Nous avons pu constater de très nombreuses cassures fraîches dans la roche calcaire qui constitue le pic (Figure 54 ; Figure 65) et qui confirment la poursuite de son délitement progressif – rien de comparable avec le Claps cependant. Tout de même, ces décrochements par touches successives déstabilisent les structures en proie à une dégradation continue. Au-delà de l'érosion naturelle, l'action humaine pourrait avoir eu un impact à l'instar de l'échancrure pratiquée à la base du mur à contrefort du secteur 2, assez large pour laisser passer un homme.

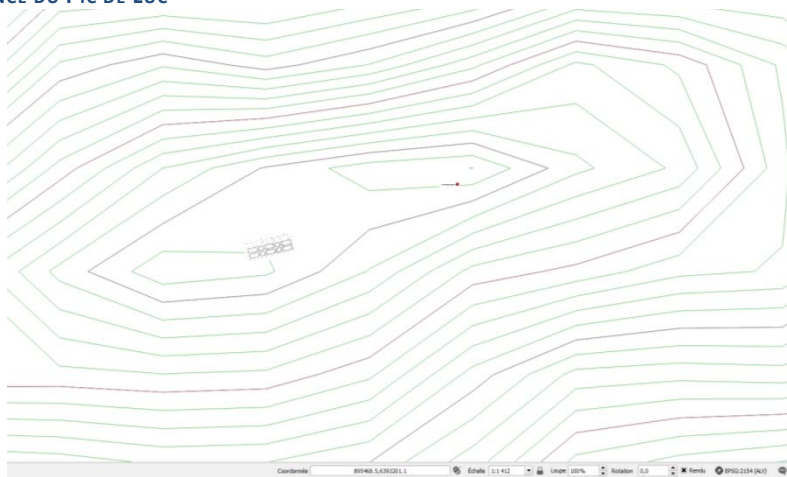




**FIGURE 102 – PLAN GÉORÉFÉRENCÉ DU SECTEUR (AU CENTRE)**



**FIGURE 103 – PLAN GÉORÉFÉRENCÉ DU PIC DE LUC**



**FIGURE 104 – PLAN GÉORÉFÉRENCÉ DES VESTIGES AU SOMMET DU PIC (SECTEURS 2 ET 4)**





FIGURE 105 – SECTEUR 3 & 6 - VUE DEPUIS LE SECTEUR 2 - VERS OUEST

De gauche à droite : mur de terrasse du secteur 6 / creusement 2 du secteur 3 / murs du secteur 3

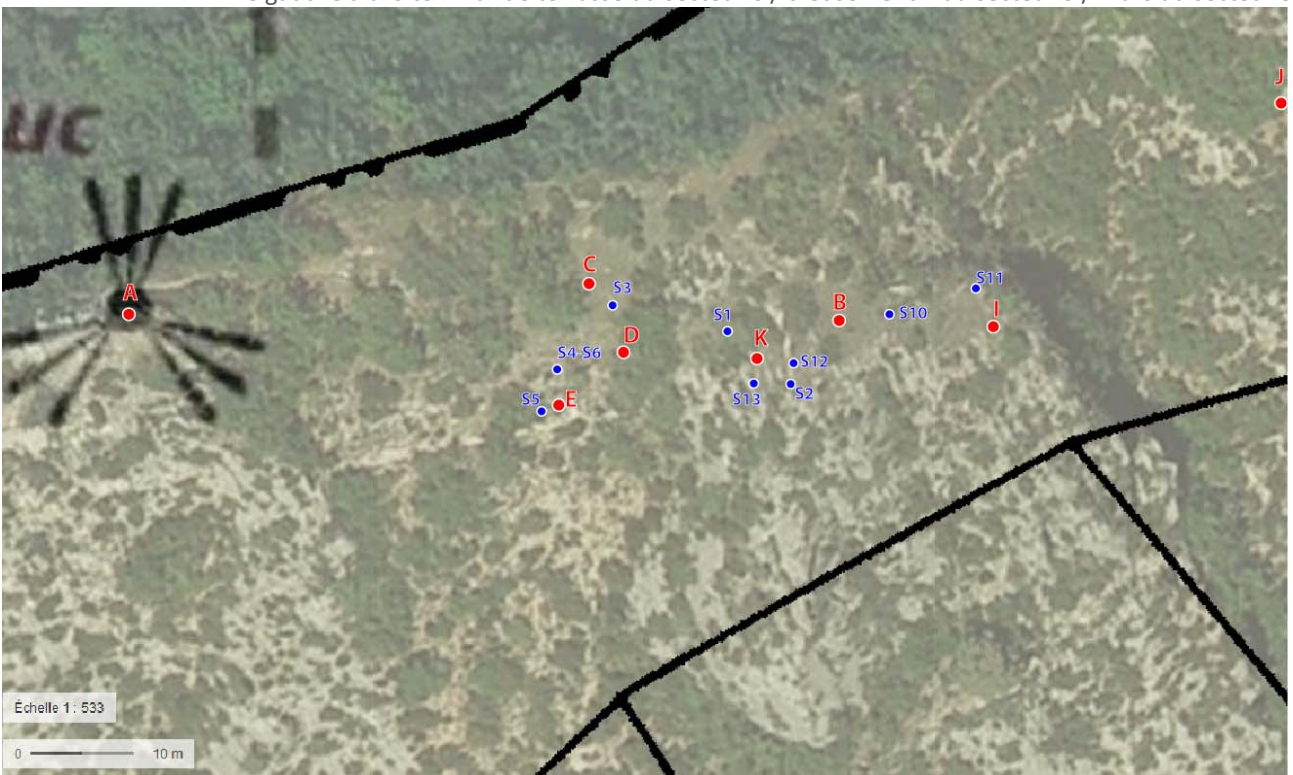


FIGURE 106 – IMPLANTATION DES POINTS ET STATIONS POUR LEVÉ TOPOGRAPHIQUE – VOIR ANNEXE 3

## D. BIBLIOGRAPHIE

- Bois (M.) & Ratz (D.) – « L'effondrement du Claps de Luc-en-Diois dans la vallée de la Drôme vers 1442 » in, *Archéosismicité & vulnérabilité. Patrimoine bâti et société. Actes des Vie et VIIe Rencontres du Groupe APS* – 2008, pp. 157-164.
- Bois (M.) – « Le Claps de Luc-en-Diois : un séisme ? » in, *Chroniques du Diois* – n°18, décembre 2012, pp. 9-13
- Desaye (H.) – « Les voies de communication entre la combe de Die et le sillon alpin dans l'Antiquité et au Moyen-âge » in, *Études Drômoises* – n° 3, 1986, p. 35-40.
- Daumas (J.-Cl.) & Lapierre (G.) – « Le pic de Luc-en-Diois topographie des vestiges bâtis » in, *Terres voconces*, n° 8 – 2006, pp. 7-17.
- Moreau de Vérone – « Mémoire sur les Voconces » in, *Bulletin de la société de statistique des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme* – Tome premier – 1837, p. 150.
- Planchon (J.) – « Du Luc à Die : le chassé-croisé des capitales voconces » & « Luc-en-Diois/Lucus (Drôme) » in, Ferdière (A.) (dir.) – *Capitales éphémères, des capitales de cité perdent leur statut dans l'Antiquité tardive. Cates du colloque de Tours, 6-8 mars 2003* – (25<sup>e</sup> suppl. R.A.C.F.), 2004, p. 233-245 et 447-450.
- Planchon (J.) – « Le rempart romain de Die, suivi de : la citadelle du Pic de Luc, un établissement du Bas Empire ? » in, Bois (M.) & Burgard (Ch.) – *Fortifications et châteaux de la Drôme* – Paris : Créaphis, 2004, p. 22-25 et 26-27.
- Planchon (J.) – « Nouvelles archéologiques du semestre, suivi de : Luc-en-Diois et les capitales romaines disparues » in, *Chroniques du Diois* – 3, 2005, p. 24-25, 30-32
- Planchon (J.) – « As du Pic, deniers de Luc, confidences de monnaies » in, *Terres voconces*, n°8, 2006, pp. 19-27.
- Planchon (J.), Bois (M.) & Conjard-Réthoré (P.) – *Carte archéologique de la Gaule – La Drôme* – Paris 2010.
- Planchon (J.) & Teyssonneyre (Y.) – « Deux exemples de fortifications romaines dans les Alpes occidentales : le Néron (Isère) et le Pic-de-Luc (Drôme) » in, *Dialogues d'histoire ancienne*, 37/1, 2011, pp. 61-91.



INVENTAIRES TECHNIQUES ET ANNEXES  
DOCUMENTAIRES

## INVENTAIRE DES UNITÉS ARCHÉOLOGIQUES

- SECTEUR 1
  - Tour
- SECTEUR 2
  - Mur 1
  - Mur 2
  - Contrefort
- SECTEUR 3
  - Creusement 1
  - Creusement 2
  - Creusement 3
  - Creusement 4
  - Creusement 5
  - Creusement 6
  - Creusement 7
  - Creusement 8
  - Creusement 9
  - Creusement 10
  - Mur 1
  - Mur 2
  - Mur 3
  - Mur 4
  - Mur 5
- SECTEUR 4
  - Mur 1
  - Mur 2
  - Mur 3
  - Mur 4
  - Mur 5
  - Mur 6
- Mur 7
- Mur 8
- Mur 9
- Mur 10
- Mur 11
- Cuve I
- Cuve II
- Cuve III
- Cuve IV
- Cuve V
- Cuve VI
- Cuve VII
- Cuve VIII
- Cuve IX
- Cuve X
- SECTEUR 5
  - Mur 1
  - Mur 2
  - Mur 3
  - Mur 4
  - Mur 5
  - Mur 6
  - Mur 7
  - Contrefort
  - Creusement 1
  - Creusement 2
- SECTEUR 6
  - Mur de terrasse

## ANNEXES

### ANNEXE 1 – EXTRAIT DE DOCUMENT DE GÉODÉSIE

Le réseau géodésique français mentionne deux bornes au sommet du pic (n°2616703) :

- Point 1 : borne en granit gravée IGN
- Point a : repère en bronze scellé sur le rocher culminant

**Système : RGF93 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93 - Système altimétrique : 1969**

| Point    | e (m)     | n (m)      | Précision plani | Altitude (m) | Précision alti |
|----------|-----------|------------|-----------------|--------------|----------------|
| <b>1</b> | 895543,01 | 6393021,76 | < 10 cm         | 1084,3       | < 50 cm        |
| <b>a</b> | 895536,91 | 6393021,59 | < 10 cm         | 1085,3       | < 50 cm        |

### ANNEXE 2 – ALTITUDE DES CREUSEMENTS

Altitudes des creusements (marquage circulaire sur les profils) :

- **Creusement 1** : 1079,62 m (mesure établie à partir du point B)
- **Creusement 2** : 1082,08 m (mesure établie à partir du point B)
- **Creusement 3** : 1082,24 m (mesure établie à partir du point B)
- **Creusement 4** : 1082,31 m (mesure établie à partir du point B)
- **Creusement 5** : 1082,44 m (mesure établie à partir du point B)
- **Creusement 6** : 1082,35 m (mesure établie à partir du point B)
- **Creusement 7** : 1074,66 m (mesure établie à partir du point K)
- **Creusement 8** : 1074,04 m (mesure établie à partir du point K)

### ANNEXE 3 – TABLEAUX DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Tableau 1

| Secteur | Station | Point | Lecture arrière |      |      | Lecture avant |      |      | Distance (m) |        | Dénivelée (m) |      | Altitude (m) |
|---------|---------|-------|-----------------|------|------|---------------|------|------|--------------|--------|---------------|------|--------------|
|         |         |       | FSH             | FN   | FSB  | FSH           | FN   | FSB  | L. ar.       | L. av. | +             | -    |              |
| 1       | 1       | A     | 1.34            | 1.04 | 0.75 |               |      |      | 59           |        |               |      | 1084.3       |
|         |         | B     | 3.36            | 3.32 | 3.27 | 5.04          | 4.97 | 4.88 | 9            | 16     |               | 3.94 |              |
| 2       | 2       | C     | 0.24            | 0.20 | 0.17 | 4.92          | 4.79 | 4.66 | 7            | 26     |               | 1.47 | 1078.89      |
| 3       |         | D     | 1.33            | 1.29 | 1.25 | 3.68          | 3.65 | 3.62 | 8            | 6      |               | 3.45 | 1075.44      |
|         | 4       | E     | 0.66            | 0.65 | 0.64 | 4.89          | 4.87 | 4.85 | 2            | 4      |               | 3.58 | 1071.81      |
|         |         | 5     |                 |      |      |               |      |      |              |        |               |      |              |



Tableau 2

| Secteur | Station | Point | Lecture arrière |      |      | Lecture avant |      |      | Distance (m) |        | Dénivelée (m) |      | Altitude (m) |
|---------|---------|-------|-----------------|------|------|---------------|------|------|--------------|--------|---------------|------|--------------|
|         |         |       | FSH             | FN   | FSB  | FSH           | FN   | FSB  | L. ar.       | L. av. | +             | -    |              |
| 5       | 7       | A     | 0.68            | 0.66 | 0.65 |               |      |      | 3            |        |               |      | 1084.3       |
|         |         | F     | 0.53            | 0.51 | 0.49 | 3.36          | 3.33 | 3.30 | 4            | 6      |               | 2.67 | 1081.63      |
|         | 8       | G     | 0.15            | 0.18 | 0.12 | 3.86          | 3.82 | 3.78 | 3            | 8      |               | 3.31 | 1078.32      |
|         |         | H     | 1.63            | 1.59 | 1.56 | 2.90          | 2.79 | 2.68 | 7            | 22     |               | 2.66 | 1075.66      |

Tableau 3

| Secteur | Station | Point | Lecture arrière |      |      | Lecture avant |      |      | Distance (m) |        | Dénivelée (m) |      | Altitude (m) |
|---------|---------|-------|-----------------|------|------|---------------|------|------|--------------|--------|---------------|------|--------------|
|         |         |       | FSH             | FN   | FSB  | FSH           | FN   | FSB  | L. ar.       | L. av. | +             | -    |              |
| 3       | 10      | B     | 0.19            | 0.18 | 0.17 |               |      |      | 2            |        |               |      | 1080.36      |
|         |         | I     | 1.18            | 1.16 | 1.14 | 3.85          | 3.82 | 3.79 | 4            | 6      |               | 3.65 | 1076.71      |
| 2       | 11      | J     |                 |      |      | 4.99          | 4.65 | 4.21 |              | 78     |               | 3.48 | 1073.23      |

Tableau 4

| Secteur | Station | Point | Lecture arrière |      |      | Lecture avant |      |      | Distance (m) |        | Dénivelée (m) |      | Altitude (m) |
|---------|---------|-------|-----------------|------|------|---------------|------|------|--------------|--------|---------------|------|--------------|
|         |         |       | FSH             | FN   | FSB  | FSH           | FN   | FSB  | L. ar.       | L. av. | +             | -    |              |
| 3       | 12      | B     | 3.08            | 3.03 | 2.99 |               |      |      | 9            |        |               |      | 1080.36      |
|         |         | K     | 0.90            | 0.89 | 0.88 | 2.20          | 2.17 | 2.14 | 2            | 6      |               | 0.86 | 1079.5       |
|         | 13      |       |                 |      |      |               |      |      |              |        |               |      |              |

#### ANNEXE 4 – HAUTEURS DES PAREMENTS DES STRUCTURES BÂTIES DU SECTEUR 5

Les hauteurs (en mètres) de parement sont données d'Est en Ouest (gauche à droite sur la Figure 22)

| Parement | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Externe  | 1,10 | 0,90 | 1,50 | 1,60 | 3,30 | 5,10 |      | 5,70 | 3,60 | 1,70 |
| Interne  |      |      |      |      | 0,70 | 0,75 | 1,00 | 1,30 | 0,2  |      |

ANNEXE 5 – MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DES FRAGMENTS DE *TEGULAE* OBSERVÉS

|           | Épaisseur | Hauteur du rebord | Largeur du rebord | Caractéristiques remarquables  |
|-----------|-----------|-------------------|-------------------|--|
| <b>1</b>  | 2.2       | -                 | -                 | -  |
| <b>2</b>  | 2.9       | -                 | -                 | -  |
| <b>3</b>  |           | -                 | -                 | -  |
| <b>4</b>  | 2.7       | -                 | 3.1               | Gorge faiblement marquée   |
| <b>5</b>  | 2.4       | -                 | -                 | Gorge  |
| <b>6</b>  | 2.6       | 4.8               | 2.3-2.6           | Gorge marquée de 1,6 cm et stries au revers                                    |
| <b>7</b>  | 3.1       | 5-5.3             | 4                 | Gorge grossière  |
| <b>8</b>  | 2         | -                 | 2.3               | -  |
| <b>9</b>  | 2.6-2.9   | 5.3               | 1,9-2.7           | Rebord qui ne se poursuit pas sur toute la <i>tegulae</i>                      |
| <b>10</b> | 2.4       | 5                 | 3.7-4.1           | Gorge marquée de 1,6 cm  |
| <b>11</b> | -         | 6                 | 2.8               | -  |
| <b>12</b> | 2.7       | 5.7-5.8           | 2.9-3.3           | Absence de gorge   |
| <b>13</b> | 2.7       | 5.3-5.8           | 4-4.7             | Gorge grossière  |
| <b>14</b> | -         | -                 | -                 | Gorge marquée de 1,5 cm  |
| <b>15</b> | -         | 5.1-5.3           | 3.6               | -  |
| <b>16</b> | 2.7       | 5.1-5.3           | 3-3.4             | Gorge grossière et rebord plat avec encoche                                    |
| <b>17</b> | 3.2       | 4.9               | 3.1               | Gorge grossière  |
| <b>18</b> | 3.3       | 7                 | Encoche 2.3-2.4   | Gorge marquée de 1,2 cm et rebord plat avec encoche                            |
| <b>19</b> | 2.5-2.6   | 5.2               | 2.2-2.7           | Gorge grossière avec rebord qui ne se poursuit pas sur toute la <i>tegulae</i> |
| <b>20</b> | 2.5       | 5.4               | 1.8               | Gorge très grossière   |
| <b>21</b> |           | 5.3               | 2.5-2.7           | Rebord plat avec pâte dense et compacte  |
| <b>22</b> | 1,9       | 4.9               | 3.4               | Rebord seul avec bourrelet extérieur   |
| <b>23</b> | 2.7       | 4.5               | 4.4               | Gorge grossière  |

## TABLE DES FIGURES

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 – Localisation de la commune de Luc-en-Diois.....  | 8  |
| Figure 2 – Localisation du site dans la commune de Luc-en-Diois.....  | 9  |
| Figure 3 – Carte de localisation – Extrait du Gouvernement général du Dauphiné divisé en bailliages par le Sr. Robert - 1751.....   | 14 |
| Figure 4 – Vue panoramique depuis le pic sur la combe de Die avec Luc-en-Diois au premier plan (photo. E. Roux).....  | 14 |
| Figure 5 – Haute vallée de la Drôme.....  | 14 |
| Figure 6 – Carte de localisation des localités évoquées dans les itinéraires antiques (la flèche noire indique le pic).....   | 15 |
| Figure 7 – Localisation des vestiges au sommet du Pic : élévation & plan (Relevés Daumas et Lapierre ; DAO Planchon) extrait de Planchon & Teyssonneyre 2011, p. 75.....                      | 17 |
| Figure 8 – Tableau de répartition chronologique des monnaies du Pic-de-Luc (point blanc : date précise ; trait noir : durée du règne) - Extrait de Planchon et Teyssonneyre, 2011, p. 22..... | 19 |
| Figure 9 – Répartition des secteurs au sommet du Pic-de-Luc.....  | 22 |
| Figure 10 – Le Pic-de-Luc vu depuis la plaine du Grand Lac (avec détail du secteur 2).....  | 22 |
| Figure 11 – Pierriers prospectés.....   | 22 |
| Figure 12 – Secteur 4 - Équipe de prospection, dénivelé & lunette de chantier.....  | 22 |
| Figure 13 – Secteur 2 - Relevé en plan des vestiges bâtis - Nord.....   | 24 |
| Figure 14 – Secteur 2 - Élévation restituée du contrefort (d'après photogrammétrie) - Vue depuis l'Ouest.....   | 25 |
| Figure 15 – Secteur 2 - Angle sud-est du bâti.....  | 26 |
| Figure 16 – Secteur 2 - Trou de boulin ou barbacane sur parement extérieur du mur sud.....  | 26 |
| Figure 17 – Secteur 2 - Contrefort - Chainage.....  | 26 |
| Figure 18 – Secteur 2 - Mur est - Vue en direction du Sud.....  | 26 |
| Figure 19 – Secteur 2 - Massif maçonné au pied du contrefort.....   | 26 |
| Figure 20 – Secteur 2 - Parement extérieur du mur sud (mire de 5 m).....  | 27 |
| Figure 21 – Secteur 2 - Relevé restitué du parement (d'après photogrammétrie).....  | 27 |
| Figure 22 – Secteur 5 - Plan de localisation des vestiges.....  | 28 |
| Figure 23 – Secteur 5 - Vue générale vers le Sud.....   | 29 |
| Figure 24 – Secteur 5 - Mur 1 - Vers le Nord.....   | 29 |
| Figure 25 – Secteur 5 - Mur 1 et contrefort sur le rocher.....  | 29 |
| Figure 26 – Secteur 5 - Mur 1 - Contrefort vu en plan.....  | 29 |
| Figure 27 – Secteur 5 - Mur 2 appuyé sur tronçon erratique est du mur 1 – Vers Est.....   | 29 |
| Figure 28 – Secteur 5 - Mur 3 parallèle aux murs 2 et 4 et perpendiculaire au mur 1 - Vers Nord.....  | 29 |
| Figure 29 – Secteur 5 - Mur 4 - Vers Ouest.....   | 29 |
| Figure 30 – Secteur 5 - Mur 5 - Vers Est.....   | 29 |
| Figure 31 – Secteur 5 - Mur 1 - Parement d'un retour vers le Nord - Vers Est.....   | 30 |
| Figure 32 – Secteur 5 - Mur 1 appuyé sur le rocher à l'Est - Vers Nord-est.....   | 30 |
| Figure 33 – Secteur 5 - Parement externe du mur 1 avec contrefort - Vers Nord-ouest.....  | 30 |
| Figure 34 – Secteur 5 - Mur 6 le long de la crête - Vers Ouest.....   | 30 |
| Figure 35 – Secteur 5 - Parement externe du mur 1 avec contrefort - Vers Nord-ouest.....  | 30 |
| Figure 36 – Secteur 4 - Mur 5 de la citerne - Béton de la cuve I au premier plan.....   | 32 |
| Figure 37 – Secteur 4 - Mur 11 - Vers le Nord.....  | 32 |
| Figure 38 – Secteur 4 - Coupe restituée de la citerne.....  | 32 |
| Figure 39 – Secteur 4 - Mur 1 / cuves I et II - Vers Sud.....   | 33 |
| Figure 40 – Secteur 4 - Mur 1 / cuve V - Vers Sud.....  | 33 |
| Figure 41 – secteur 4 - Mur 2 / Cuves V et X – Vers Sud.....  | 33 |



|  |    |
|--|----|
| Figure 42 – Secteur 4 - Mur 6 / Cuves II et III - Vers Ouest.....                                  | 33 |
| Figure 43 – Secteur 4 - Mur 9 / Cuve X - Vers Nord .....   | 33 |
| Figure 44 – Secteur 4 - Mur 1 / Cuve I - Vers Nord.....  | 33 |
| Figure 45 – Secteur 4 - Mur 8 / Cuves IV et V - Vers Nord .....                                    | 33 |
| Figure 46 – Secteur 4 - Béton cuve X – Vers Ouest .....  | 37 |
| Figure 47 – Secteur 4 - Béton cuve X - Vers Eest .....   | 37 |
| Figure 48 – Secteur 4 - Béton cuve I - Vers Eest.....  | 37 |
| Figure 49 – Secteur 4 - Béton cuve VIII - Vers Nord.....   | 37 |
| Figure 50 – Secteur 4 - Rebord en tuileau de la cuve X – Vers N. ....                              | 37 |
| Figure 51 – Secteur 4 - Mur 10 - Vers Est.....   | 37 |
| Figure 52 – Secteur 4 - Restitution de la citerne d'après la prise de mesures sur le terrain ..... | 38 |
| Figure 53 – Secteur 1 - Extraits de photogrammétrie : vue depuis le SE / vue depuis le NE .....    | 40 |
| Figure 54 – Secteur 1 - Rocher contre lequel est appuyée la tour .....                             | 40 |
| Figure 55 – Secteur 1 - Vue du rocher vers la vallée de Miscon.....                                | 40 |
| Figure 56 – Secteur 1 - Vue depuis la tour sur la vallée de la Drôme - Vers le Sud .....           | 40 |
| Figure 57 – Secteur 1 - Tour - Vue de dessus vers le Sud .....                                     | 40 |
| Figure 58 – Secteur 1 - Rocher aplani surplombant la tour .....                                    | 40 |
| Figure 59 – Secteur 6 - Tracé de la muraille d'après Daumas et Lapierre (2006, p. 14) .....        | 41 |
| Figure 60 – Secteur 6 - Mur de terrasse - Vue depuis le Sud-est .....                              | 42 |
| Figure 61 – Secteur 6 - Voie - Vers Est.....   | 42 |
| Figure 62 – Secteur 6 - Trou de boulin ou barbacane.....   | 42 |
| Figure 63 – Secteur 6 - Voie - Vers Ouest.....   | 42 |
| Figure 64 – Secteur 6 - Mur de terrasse - Vers Est.....  | 42 |
| Figure 65 – Secteur 6 - Rocher qui supporte les vestiges de la voie - Vers Nord-ouest.....         | 42 |
| Figure 66 – Secteur 6 - Voie - Niveau de mortier plat - Vers Est.....                              | 42 |
| Figure 67 - Secteur 3 - Murs épars - Relevé de Daumas et Lapierre 2006, p. 15.....                 | 44 |
| Figure 68 – Secteur 5 - Mur qui longe la crête - Vers Ouest.....                                   | 45 |
| Figure 69 – Secteur 5 - Creusement 1 .....   | 45 |
| Figure 70 – Secteur 5 - Mur qui longe la crête – Vers Est (avec détail du creusement 2) .....      | 45 |
| Figure 71 – Secteur 1 - Creusement de type "carrière" (avec détail) – Source Géoportail.....       | 45 |
| Figure 72 – Secteur 3 - Creusement 1 - Vue depuis l'Est.....                                       | 48 |
| Figure 73 – Secteur 3 - Creusement 2 - Vue depuis l'Ouest .....                                    | 48 |
| Figure 74 – Secteur 3 - Creusement 3 - Vue depuis le Sud .....                                     | 48 |
| Figure 75 – Secteur 3 - Creusement 4 - Vue depuis le Sud .....                                     | 48 |
| Figure 76 – Secteur 3 - Creusement 5 - Vue depuis l'Ouest .....                                    | 48 |
| Figure 77 – Secteur 3 - Creusement 6 - Vue depuis l'Est.....                                       | 48 |
| Figure 78 – Secteur 3 - Creusement 8 - Vue depuis l'Est.....                                       | 48 |
| Figure 79 – Secteur 3 - Creusement 6 - Vue depuis le Sud .....                                     | 48 |
| Figure 80 – Secteur 3 - Creusement 4 - Vue depuis le Sud .....                                     | 48 |
| Figure 81 – Secteur 3 - Creusement 7 - Vue depuis l'Est.....                                       | 48 |
| Figure 82 – Secteur 3 - Creusements 1 & 2 .....  | 49 |
| Figure 83 – Secteur 3 - Creusements 3, 4,5 & 6.....  | 49 |
| Figure 84 – Secteur 3 - Creusement 10 et mur 4 .....   | 49 |
| Figure 85 – Fragments de céramiques protohistoriques.....  | 54 |
| Figure 86 – Fragment de bord – céramique protohistorique .....                                     | 54 |
| Figure 87 – Fragments de céramiques à paroi fine peintes .....                                     | 54 |
| Figure 88 – Fragments de céramiques augustéennes .....   | 54 |
| Figure 89 – Fragment de dolium.....  | 54 |
| Figure 90 – Fragment de pierre ollaire .....   | 54 |

|  |    |
|--|----|
| Figure 91 – Amphore africaine .....  | 54 |
| Figure 92 – Amphores italiques ? .....   | 54 |
| Figure 93 – Verre - Dessins de Janick Roussel-Ode .....  | 56 |
| Figure 94 – Fragments de <i>tegulae</i> .....  | 60 |
| Figure 95 – Mortier des maçonneries.....   | 60 |
| Figure 96 – Fragments de tuf.....  | 60 |
| Figure 97 – Claveau en tuf.....  | 60 |
| Figure 98 – Clous.....   | 60 |
| Figure 99 – Scories métalliques.....   | 60 |
| Figure 100 – Enduits peints rouges.....  | 60 |
| Figure 101 – Enduits peints blancs.....  | 60 |
| Figure 102 – Plan géoréférencé du secteur (au centre) .....                                    | 65 |
| Figure 103 – Plan géoréférencé du Pic de Luc .....   | 65 |
| Figure 104 – Plan géoréférencé des vestiges au sommet du pic (secteurs 2 et 4) .....           | 65 |
| Figure 105 – Secteur 3 & 6 - Vue depuis le secteur 2 - Vers Ouest.....                         | 66 |
| Figure 106 – Implantation des points et stations pour levé topographique – Voir annexe 3 ..... | 66 |